

# Rapport d'activité de l'Administration des services de secours Année 2014

<b>1.</b>	<b>STRUCTURES .....</b>	<b>4</b>
1.1.	La direction.....	4
1.2.	La division de la protection civile.....	4
1.3.	La division d'incendie et de sauvetage.....	5
1.4	<b>La division administrative, technique et médicale.....</b>	<b>5</b>
	1.4.1. <i>Le service administratif</i> .....	5
	1.4.2. <i>Le service technique</i> .....	5
	1.4.3. <i>Le service médical</i> .....	5
<b>2.</b>	<b>PERSONNEL .....</b>	<b>6</b>
2.1.	Personnel professionnel.....	6
2.2.	Personnel bénévole.....	6
<b>3.</b>	<b>FORMATION .....</b>	<b>8</b>
3.1.	<b>Population et entreprises .....</b>	<b>8</b>
	3.1.1. <i>Cours élémentaires en secourisme</i> .....	8
	3.1.2. <i>Cours de manipulation des extincteurs</i> .....	8
	3.1.3. <i>Cours d'initiation prévention incendie pour les entreprises</i> .....	9
3.2.	<b>Agents des services de secours.....</b>	<b>9</b>
	3.2.1. <i>Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)</i> .....	9
	3.2.2. <i>Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)</i> .....	10
	3.2.3. <i>Formation de nouveaux instructeurs</i> .....	11
	3.2.3.1. <i>Formation de nouveaux instructeurs en secourisme</i> .....	11
	3.2.3.2. <i>Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage</i> .....	12
	3.2.3.3. <i>Formation de nouveaux instructeurs en matière de lutte contre l'incendie</i> .....	12
	3.2.4. <i>Formation continue des instructeurs</i> .....	12
	3.2.4.1. <i>Formation continue des instructeurs en secourisme</i> .....	12
	3.2.4.2. <i>Formation continue des instructeurs en sauvetage</i> .....	12
	3.2.4.3. <i>Formation continue des instructeurs en matière de lutte contre l'incendie</i> .....	13
	3.2.5. <i>Formation continue des ambulanciers</i> .....	13
	3.2.6. <i>Formation anti-agression</i> .....	13
	3.2.7. <i>Stage de conduite à Colmar-Berg</i> .....	13
	3.2.8. <i>Cours scie à moteur</i> .....	14
	3.2.9. <i>Cours « First Responder »</i> .....	14
3.3.	<b>Exercices.....</b>	<b>14</b>
	3.3.1. <i>Exercices nationaux</i> .....	14
	3.3.2. <i>Exercices internationaux</i> .....	15
<b>4.</b>	<b>ACTIVITES .....</b>	<b>16</b>
4.1.	<b>Division de la protection civile .....</b>	<b>16</b>
	4.1.1. <i>Le service ambulancier</i> .....	16
	4.1.2. <i>Le service d'aide médicale urgente</i> .....	17

4.1.3. Le service de sauvetage .....	17
4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR).....	18
4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte) .....	19
4.1.6. Groupe de support logistique. ....	19
4.1.7. Groupe logistique de ravitaillement .....	20
4.1.8. Groupe canin.....	20
4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles .....	22
4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques.....	23
4.1.11. Groupe de support psychologique.....	24
4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT- Humanitarian Intervention Team)....	25
4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire.....	28
4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2014.....	29
4.1.14.1. Evènements d'une certaine envergure .....	29
4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2014.....	29
<b>4.2. Division d'incendie et de sauvetage .....</b>	<b>31</b>
4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2014 .....	31
4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes .....	32
<b>5. BUDGET ET FINANCES.....</b>	<b>33</b>
5.1. Plan d'équipement pluriannuel .....	33
5.2. Total des crédits budgétaires 2014.....	33
5.3. Système de traitement et de régulation des alertes et appels (« Einsatzleitsystem ») .....	33
5.4. Réseau digital « RENITA ».....	34
5.5. Remplacement des appareils recherche-personnes.....	35
<b>6. INFORMATIQUE .....</b>	<b>36</b>
6.1. Internet.....	36
6.2. Intranet.....	36
6.3. CECIS.....	36
6.4. DiviDok .....	37
<b>7. CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE .....</b>	<b>38</b>
<b>8. SERVICE MEDICAL.....</b>	<b>39</b>
<b>9. RELATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>40</b>
9.1. Union Européenne.....	40
9.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (PROCIV) .....	40
9.1.2. Commission Européenne.....	40
9.1.2.1. Comité de la protection civile.....	40
9.1.2.2. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne .....	41
9.2. Conseil de l'Europe.....	41
9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) .....	42

<b>9.4.</b>	<b>Commission internationale de la Meuse (CIM).....</b>	<b>44</b>
<b>9.5.</b>	<b>OTAN.....</b>	<b>45</b>
<b>9.6.</b>	<b>Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire.....</b>	<b>45</b>
<b>9.7.</b>	<b>Révision du plan particulier d’intervention en cas d’accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom.....</b>	<b>45</b>
<b>9.8.</b>	<b>Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d’Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague .....</b>	<b>46</b>
<b>9.9.</b>	<b>Benelux : groupe de travail « Gestion de crise ».....</b>	<b>46</b>
<b>9.10.</b>	<b>Elaboration d’un accord d’assistance belgo-luxembourgeois en matière de protection civile</b>	<b>46</b>

# Administration des services de secours

## 1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident, ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction,
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

### 1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

### 1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 24 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- le groupe logistique de ravitaillement,
- le groupe de support logistique,
- le groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT « Humanitarian Intervention Team »),
- le groupe d'intervention vétérinaire.

### **1.3. La division d'incendie et de sauvetage**

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

### **1.4 La division administrative, technique et médicale**

#### *1.4.1. Le service administratif*

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

#### *1.4.2. Le service technique*

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence (CSU112).

#### *1.4.3. Le service médical*

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risque pour leur santé,
- d'assurer une surveillance médicale périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

## 2. Personnel

### 2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

32	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
1	attaché de direction
1	expert en sciences hospitalières
1	ingénieur en informatique détaché du Centre des technologies de l'information de l'Etat
2	ingénieurs techniciens inspecteurs principaux 1 <sup>er</sup> en rang
1	inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en rang à 75%
1	chef du bureau
1	rédacteur principal
1	commis adjoint
1	artisan dirigeant
2	artisans principaux
16	préposés au service d'urgence
63	employés dont :
7	employés à tâche complète
4	employés à tâche partielle
1	employé à 75% depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2011.
49	agents professionnels des services de secours,
2	employés à tâche complète dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne en 2015
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
10	ouvriers à tâche complète
3	ouvriers à tâche partielle

Le cadre du personnel est complété par trois travailleurs en situation de handicap dont deux ont le statut d'employé de l'Etat et un celui d'ouvrier. Ils sont engagés tous les 3 à tâche complète.

Parmi le cadre du personnel figure actuellement un artisan détaché par la Ville de Luxembourg.

### 2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle **7.748** femmes et hommes dont 5.178 agents actifs pour le service d'incendie et de sauvetage des communes et 2.570 agents pour la protection civile. Il y a lieu de relever que certaines personnes assument plusieurs fonctions en même temps. Les 2.570 agents de la protection civile se composent comme suit :

- 24 centres de secours avec un effectif total de 1.854 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le service sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 16 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 45 volontaires,
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
  - o dont 50 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre,
  - o dont 2 personnes dans le volet analytique,
  - o et 32 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 31 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 148 volontaires,

- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 38 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 21 volontaires,
- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 107 volontaires,
- le groupe d'intervention vétérinaire avec un effectif de 41 personnes,
- le corps des instructeurs avec un effectif de 137 personnes,
- les conseillers techniques avec un effectif de 24 personnes.

Suivant les informations fournies par la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers (FNSP), le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.137 bénévoles répartis sur 142 corps communaux, dont **5.178 agents actifs entre l'âge de 16 et 64 ans**, 1.359 jeunes en dessous de seize ans, 544 inactifs et 1.056 retraités de plus de soixante-quatre ans. S'y ajoutent 167 sapeurs-pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg.

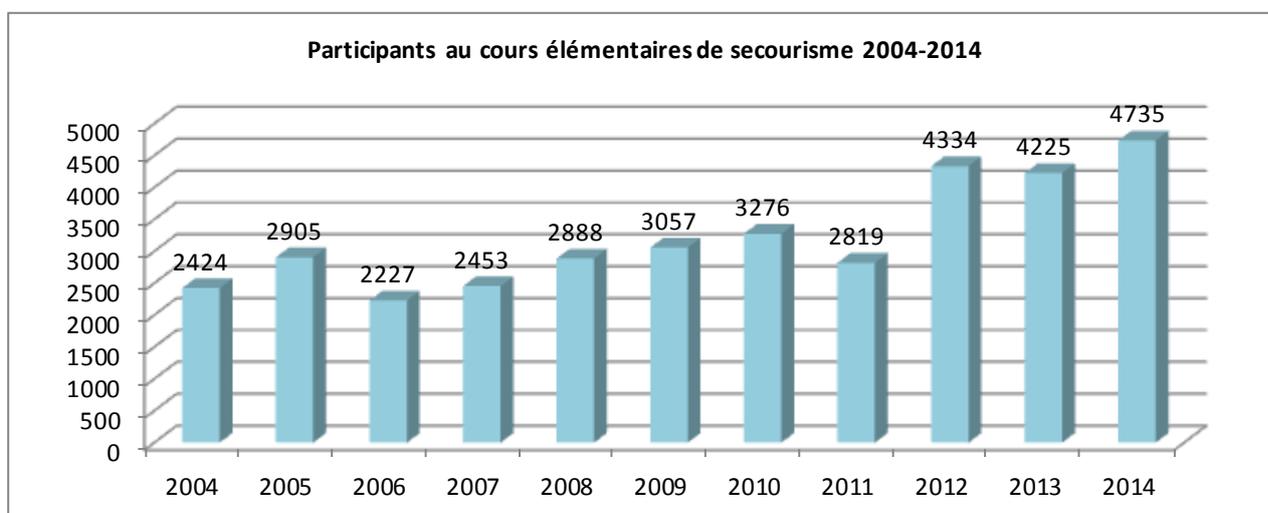
Il convient de préciser que le nombre total de 7.748 agents ne correspond pas au nombre total de personnes engagées auprès des services de secours étant donné que certains de ces agents remplissent plusieurs fonctions (p.ex. une personne qui est en même temps secouriste-ambulancier, sapeur-pompier et membre d'un groupe spécial) et sont ainsi comptés plusieurs fois.

### 3. Formation

#### 3.1. Population et entreprises

##### 3.1.1. Cours élémentaires en secourisme

Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et à la santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année. Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2014 était de **266** avec **4.735 participants** par rapport aux **257 cours** avec **4.225 participants** de l'année 2013. Au cours de l'année 2014, **154 cours de rappel** avec **1.971 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.

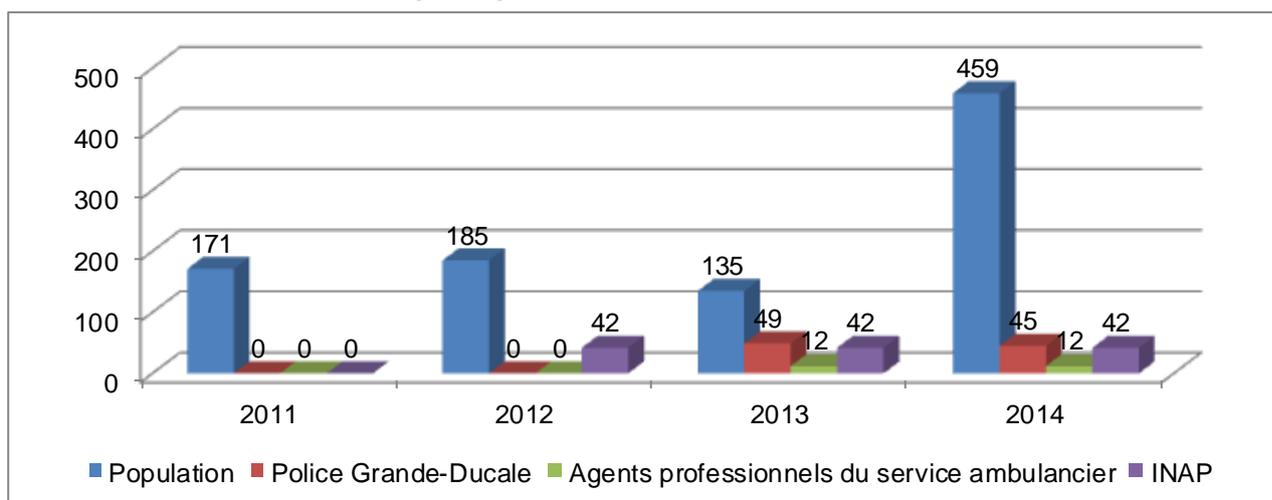


##### 3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs

Les cours de manipulation des extincteurs sont organisés dans les locaux de l'ENSIS ou dans les entreprises. Les instructeurs en matière d'incendie sont chargés de l'instruction de ces cours. Les cours comprennent une partie théorique et une partie pratique et sont adaptés aux besoins individuels des participants de chaque cours.

Au cours de l'année 2014, 37 cours ont été organisés avec un total de 459 participants, 2 cours avec 45 agents de la Police Grand-Ducale, 1 cours pour 12 ambulanciers-stagiaires et 3 cours avec 42 participants pour l'INAP.

### Nombre de participants 2011-2014 – cours extincteur



#### 3.1.3. Cours d'initiation prévention incendie pour les entreprises

Les instructeurs en matière incendie ont organisé 2 cours en initiation prévention incendie pour les entreprises avec un total de 43 participants.

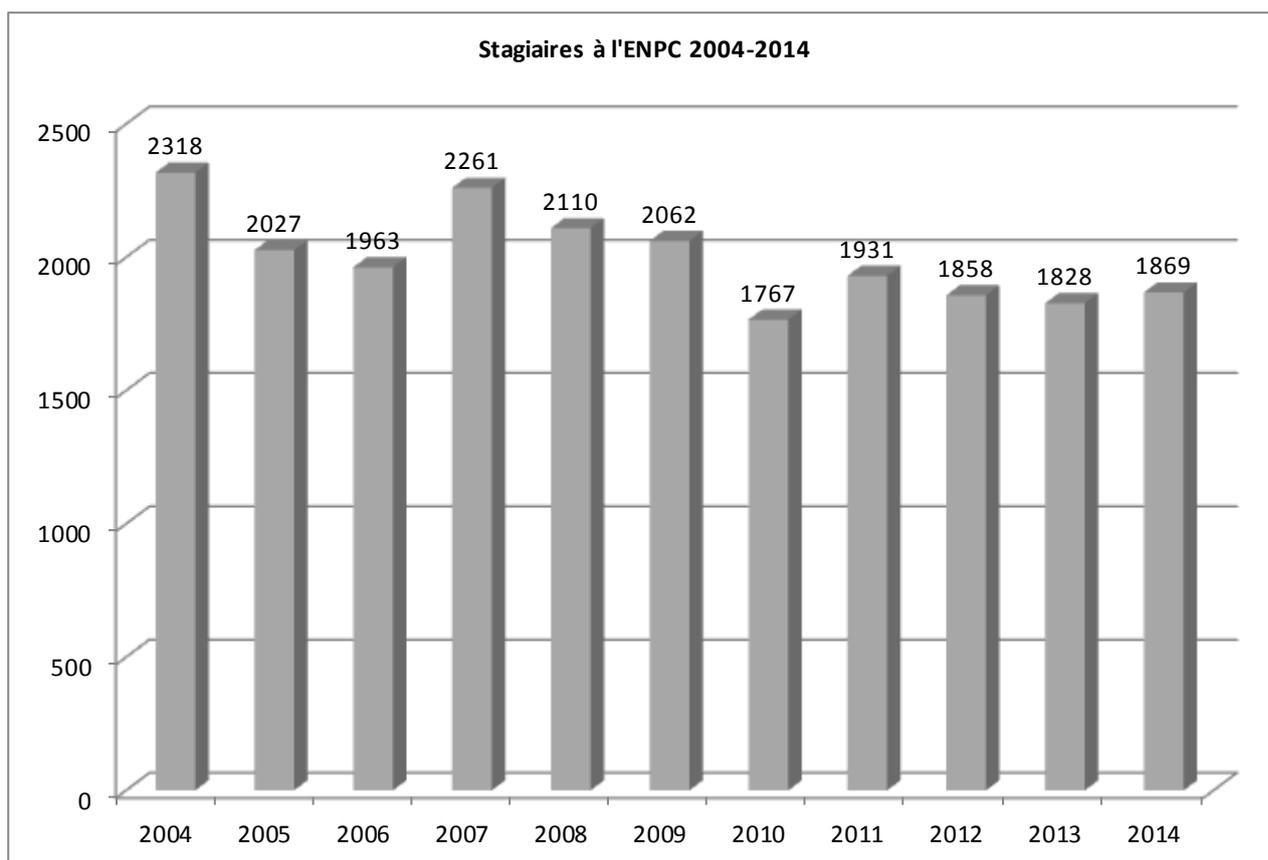
### 3.2. Agents des services de secours

#### 3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2014, 45 secouristes-ambulanciers, dont 24 ambulanciers professionnels ont reçu leur brevet d'aptitude de secouriste-ambulancier. En ce qui concerne le sauvetage, 63 secouristes-sauveteurs ont obtenu leur brevet d'aptitude de secouriste-sauveteur. De plus, 5 membres du GPR sont devenus détenteurs du brevet d'aptitude en matière de protection radiologique.

**65 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2014. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1869 participants** et se répartissent comme suit:

15	cours de sauvetage avec	355	Participants
26	cours pour secouristes ambulanciers avec	925	Participants
1	cours pour le groupe G.P.R. avec	22	Participants
3	cours de plongée avec	86	Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	16	Participants
3	cours pour le groupe de support psychologique avec	106	Participants
1	cours pour le HIT avec	34	Participants
2	cours de gestion de situation d'exception avec	51	Participants
5	cours divers avec	156	Participants
1	cours pour le groupe canin avec	13	Participants
6	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires avec	105	Participants

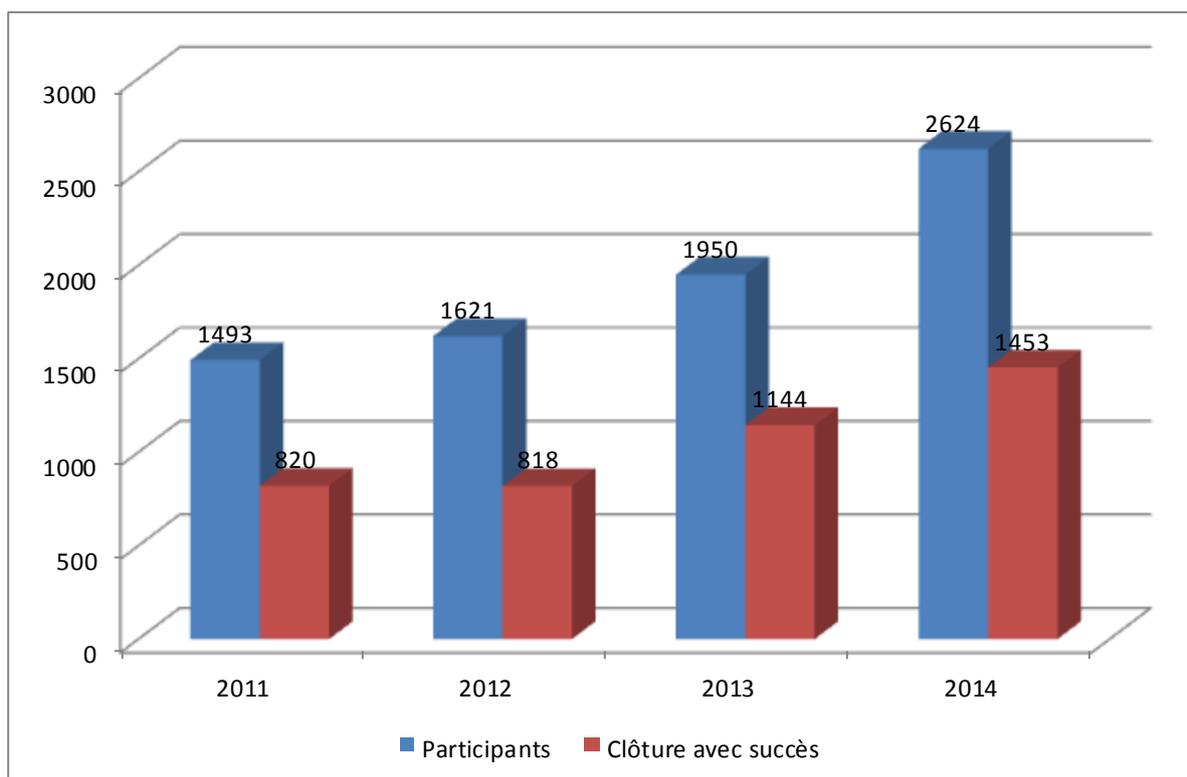


### 3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)

Au cours de l'année 2014, **1453 sapeurs-pompiers** ont clôturé avec succès leur formation respective. **137 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage à Niederfeulen au cours de l'année d'instruction 2014. Ces cours ont été fréquentés par un total de **2624 participants** et se répartissent comme suit:

24	BAT-1	543	Participants
9	BAT-2	180	Participants
6	BAT-3	150	Participants
6	DEPOLL	105	Participants
1	Cours de recyclage pour Responsables	56	Participants
0	Cours de prévention en matière incendie	0	Participant
4	cours auto-échelle et engins élévateurs	52	Participants
1	Cours instructeurs auto-échelle et engins élévateurs	5	Participants
4	Cours moniteurs des jeunes pompiers	526	Participants
1	Cours administratif	21	Participants
6	Cours protection anti-chute	71	Participants
26	Cours AS et CF 1 et recyclage (ARI)	250	Participants
1	Cours pour instructeurs et instructeurs-stagiaires	31	Participants
2	Cours pour inspecteurs et instructeurs	57	Participants
8	Cours de perfectionnement TRT 7000	126	Participants
8	Cours scie à moteur CNFPC-ASS	94	Participants
2	Cours AGT-ENSIS	34	Participants
28	Cours First Responder	323	Participants

### Nombre de stagiaires à l'ENSIS 2011-2014



En ce qui concerne la formation au niveau cantonal, les instructeurs en matière d'incendie ont organisé les formations suivantes :

8	cours FGA-1 (30 heures)	126	Participants
1	Cours FGA-J	76	Participants
6	Cours FGA-2 (28 heures)	75	Participants
6	Cours AGT (24 heures)	105	Participants
4	Notfalltraining	70	Participants

**Au total, 25 cours** ont été organisés au niveau cantonal avec un total de **452 candidats**.

#### 3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs

##### 3.2.3.1. *Formation de nouveaux instructeurs en secourisme*

En 2014 a commencé un nouveau cycle de formation de nouveaux instructeurs en secourisme. La formation se compose d'un volet théorique ainsi que d'un volet pratique. Au total, 9 candidats ont passé avec succès la partie théorique de la formation alors que 2 autres candidats pourront bénéficier d'un examen d'ajournement. La formation pratique est prévue pour le mois de janvier 2015. Durant cette phase, les candidats participent à la tenue de différents cours en secourisme. Il s'agit notamment de cours de premiers secours destinés à la population et aux entreprises mais aussi de cours en secourisme à l'ENPC et dans les centres de secours de la protection civile. Dans le cadre du volet pratique de la formation de nouveaux instructeurs, l'objectif principal est axé sur les aspects pédagogiques afin d'apprendre aux candidats comment transmettre efficacement les matières en secourisme aux participants d'une formation.

### *3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage*

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-sauveteurs dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de sauvetage au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration de services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en sauvetage.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter de nouveaux membres. La formation comprend une partie théorique ainsi qu'une partie pratique. Chaque partie est clôturée par un examen.

Au cours de l'automne 2013, une formation de nouveaux instructeurs en sauvetage a été initiée s'étendant sur une période de 2 ans. Cette formation a été poursuivie lors de l'année 2014 avec le but de préparer les trois candidats restants pour l'examen de clôture prévu pour le mois de janvier 2015.

### *3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de lutte contre l'incendie*

Dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers et de l'instruction de la population et des entreprises, l'Administration des services de secours dispose de 30 instructeurs en matière de lutte contre l'incendie et de 3 instructeurs stagiaires. Les cours spéciaux sont tenus par des spécialistes, des instructeurs des pompiers professionnels ou par des instructeurs en matière de lutte contre incendie. En 2014, 2 candidats ont introduit la demande pour devenir instructeurs en matière de lutte contre l'incendie.

### *3.2.4. Formation continue des instructeurs*

#### *3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme*

Au cours de l'année 2014, une séance de formation continue a eu lieu pour les instructeurs en secourisme. La formation portait sur des intoxications qui peuvent être d'origine alimentaire ou dues à des produits toxiques. Le cours a mis en évidence notamment les différentes origines et causes, les symptômes, les mesures à prendre pour la prise en charge de la victime ainsi que les précautions à prendre par les secouristes.

Au total, 15 instructeurs en secourisme ont participé à la formation. S'y ajoutent 4 agents professionnels du service ambulancier de l'ASS. Or, il importe de préciser que les objectifs de formation sont différents entre les instructeurs et les agents professionnels. Si les instructeurs apprennent de nouvelles matières avec le but de pouvoir instruire des agents du terrain, les agents professionnels participent à la formation continue afin de pouvoir utiliser les compétences acquises lors d'interventions.

#### *3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage*

Au cours de l'année 2014, 2 séances de formation continue ont eu lieu pour les instructeurs en sauvetage. Ces formations ont pour objectif d'améliorer les compétences des instructeurs en ce qui concerne les nouveaux équipements de sauvetage ainsi que d'approfondir leurs connaissances en matière de désincarcération et de dispositifs de sécurité. Ces cours sont dispensés par des firmes externes spécialisées.

Pour l'année 2014, les instructeurs en sauvetage se sont penchés sur de nouvelles techniques de désincarcération en cas d'accident de la route avec un accent particulier sur de nouvelles technologies dans les voitures. En effet, avec l'introduction de nouvelles forces motrices, comme l'hybride, le gaz naturel ou encore la propulsion électrique, certains gestes en matière de désincarcération doivent être adaptés. Il y a encore lieu de noter qu'une quantité importante de nouvelles voitures sont dotées de carrosseries plus résistantes pour mieux protéger les passagers ce qui met les secouristes-sauveteurs face à de nouveaux défis lors d'opérations de désincarcération. Au total, 16 instructeurs ont participé à la formation.

#### 3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de lutte contre l'incendie

Au cours de l'année 2014, les instructeurs en matière de lutte contre l'incendie ont participé à plusieurs formations continues. L'ENSIS a organisé des formations spéciales pour les inspecteurs, les responsables des corps et les instructeurs en matière d'incendie. Les cours sont tenus par des spécialistes étrangers. Concernant le nouvel équipement, l'ENSIS a organisé des initiations pour les instructeurs en matière incendie.

#### 3.2.5. Formation continue des ambulanciers

La formation du secouriste-ambulancier se compose de deux volets, à savoir la formation de base et la formation continue. Tout secouriste-ambulancier doit parcourir une formation de base qui est clôturée par un examen d'aptitude. Ensuite, tout au long de son service, il est tenu de participer à la formation continue.

Au cours de la saison 2011-2012, la formation des secouristes-ambulanciers a fait l'objet d'une réorganisation profonde. La formation, qui était basée sur des cours du soir dans les centres de secours, est désormais remplacée par une formation de base sous forme de six modules. Chaque ambulancier-stagiaire peut choisir la suite des modules ainsi que la date à laquelle il souhaite participer à un module déterminé. Tout module de formation est offert plusieurs fois au cours de la saison de formation à l'ENPC.

La formation continue est organisée au sein des différents centres de secours ainsi qu'à l'ENPC. La formation dans les centres de secours comprend au moins 14 séances de deux heures, traitant des sujets différents. Le programme vise à approfondir les connaissances avec le but de développer de nouvelles compétences dans le cadre d'opérations de secours. Considérant que l'objectif principal du service ambulancier est la prise en charge de personnes et considérant que le service a trait à maintes parties de la médecine, il est indispensable que les connaissances et compétences des secouristes-ambulanciers sont à réviser régulièrement et à mettre à jour.

En sus de la partie organisée au sein des centres de secours, des séminaires sont offerts à l'ENPC. Les orateurs sont souvent des experts dans leur matière respective. Actuellement, les instructeurs en chef sont en train de revoir le contenu de la formation de base, de l'adapter aux expériences et de le mettre à jour.

#### 3.2.6. Formation anti-agression

Vu que de plus en plus d'équipes d'intervention, notamment dans le milieu ambulancier, sont confrontées à des patients agressifs, une formation portant sur la prévention et le combat de problèmes de sécurité et de criminalité a été organisée. Au cours de l'année 2014, 5 séances avec 73 participants ont eu lieu en collaboration avec une entreprise externe. Vu le grand succès de ces cours, de nouvelles formations seront planifiées pour les années à venir.

#### 3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg

En 2014, l'Administration des services de secours a organisé 24 stages de conduite au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg, dont 20 cours à 10 participants pour les secouristes-ambulanciers et 4 cours à 10 participants pour les conducteurs de camion du service de sauvetage. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. Au total, 162 secouristes-ambulanciers et 38 secouristes-sauveteurs ont participé à la formation. Le but de cette formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et de conduire de façon responsable.

### 3.2.8. Cours scie à moteur

L'Administration des services de secours a organisé en collaboration avec l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage ainsi que le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) une formation pour scie à moteur à bois couché. Cette formation a pour but de sensibiliser les membres des services de secours sur le maniement de la tronçonneuse. Un total de 94 personnes a suivi cette formation. Les cours ont été tenus à l'ENSIS.

### 3.2.9. Cours « First Responder »

Les cours en matière « First Responder » ont été tenus au Centre de Formation Professionnelle Continue (CFPC) Dr. Robert Widong à Schifflange par des référents du CFPC. L'ENSIS a coordonné 28 cours pour « First Responder » avec 323 participants.

## **3.3. Exercices**

### 3.3.1. Exercices nationaux

Du 26 au 29 septembre 2014, l'Administration des services de secours a organisé l'exercice EuluxModex au Luxembourg. Près de 205 personnes, issues de plus de 17 pays européens, ont pris part à l'exercice qui a eu lieu sur les sites du port de Mertert, les abords du Lac d'Echternach, le site d'Euro-Composites à Echternach et la carrière de Moersdorf.

Lorsqu'une situation d'urgence d'ampleur dépasse largement les capacités de réaction nationales, un pays peut profiter d'une intervention coordonnée des pays participant au mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

Le mécanisme a été établi en 2001 et a récemment été renouvelé par l'entrée en vigueur de la Décision N° 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relative au mécanisme de protection civile de l'Union. Actuellement, 31 pays (28 pays membres de l'UE, la Norvège, l'Islande et l'ancienne République yougoslave de Macédoine) y participent.

N'importe quel pays dans le monde peut faire appel au mécanisme européen de protection civile à travers du Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) à Bruxelles. L'ERCC, fonctionnant toute l'année, 24 heures sur 24, facilite les communications en cas de crise et coordonne aussi bien les équipes que les ressources déployées pour la protection au sein et en-dehors de l'Union. Sur le plan national, le Central d'Urgences C.S.U. 112 fonctionne comme point de contact.

L'assistance peut prendre la forme d'une aide en nature, d'un envoi d'équipes et de matériel et d'un déploiement d'experts à des fins d'évaluation et de coordination d'une action européenne.

D'après le scénario, très proche de la réalité, le Luxembourg décidait de demander de l'aide internationale auprès de l'ERCC. En effet, le service météo national avait annoncé pour le 23 septembre 2014 des averses de pluie sévères et de fortes rafales de vent touchant notamment la région sud-est du Luxembourg, à la frontière de l'Allemagne. La Moselle était en crue. Le 24 septembre 2014, le Central d'urgences C.S.U. 112 au Luxembourg a été mis en alerte par le CIPMS (Commission Internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre). Le niveau de la Moselle va atteindre les 6,50m le 26 septembre 2014. Le 25 septembre 2014, la Moselle a inondé de nombreux villages. Plusieurs routes sont bloquées. Des entreprises classées SEVESO 1 et 2 utilisant des produits dangereux sont sérieusement touchées. S'y ajoutent des orages dévastateurs au petit matin du 26 septembre 2014. Bilan: 500 établissements industriels et résidentiels ont été détruits, près de 4000 personnes ont été évacuées, 14 morts, 45 personnes portées disparues et 135 personnes blessées. Vu cette catastrophe sur le plan humain, l'effondrement du réseau d'électricité, la mobilisation totale des services de secours nationaux et l'impossibilité de demander, sur base de traités bilatéraux, de l'aide aux pays voisins également touchés par la crise, le gouvernement du Luxembourg décide de demander de l'aide internationale en matière CBRN et de pompage de haute capacité, auprès de l'ERCC.

L'exercice visait à entraîner des modules d'intervention de différents pays pour un déploiement éventuel à l'étranger avec la participation d'unités pour la détection de produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et des unités de pompage à haute capacité. L'exercice bénéficiait d'un co-financement de la Commission européenne.

### 3.3.2. Exercices internationaux

#### Exercice européen en Croatie

Du 21 au 24 mars 2014 a eu lieu un exercice du mécanisme européen de protection civile près de Zagreb en Croatie. Un des buts principaux de l'EuCromodex était d'exercer l'activation et la collaboration des modules européens dans le domaine de la lutte contre les inondations.

Au total, 3 modules de pompage de haute capacité de Pologne, des Etats baltiques et d'Autriche avec un total d'une centaine d'intervenants s'étaient réunis pour s'entraîner dans le cadre d'un scénario d'inondations massives autour de la capitale croate. Tout comme lors d'une intervention réelle après une demande d'aide européenne par le pays affecté, les opérations de secours étaient coordonnées par une équipe d'experts de protection civile européens (EUCPT) supportés par des experts d'assistance technique et logistique (TAST). L'équipe TAST était composée de deux membres du THW (Technisches Hilfswerk) allemand et de deux spécialistes bénévoles de l'Administration des services de secours.

Parmi leurs missions, la fourniture de moyens de télécommunication comme Internet, Wifi et téléphonie voice over IP était le pilier central. Le transport, la mise en place et la gestion d'un dispositif de communication emergency.lu par les deux experts du Luxembourg ont permis de garantir une coordination et une communication performante durant les opérations de secours. En vue de la préparation de l'exercice EULuxmodex en septembre 2014, un membre de l'administration a en outre participé à la cellule de contrôle de l'exercice (EXCON) afin de contribuer à la coordination de l'exercice.

#### OPEX Bravo

Tout comme en 2013, le Programme alimentaire mondial (PAM), a organisé en 2014 un exercice de communication en cas de crise à l'Ecole nationale du THW (« Technisches Hilfswerk) à Neuhausen en Allemagne.

Après des catastrophes majeures, les victimes dépendent fortement de l'assistance humanitaire de la communauté internationale. Toutefois, de l'aide efficace ne peut être fournie que lorsque les équipes opérationnelles peuvent bien coordonner leurs actions. Dans le contexte de l'exercice OpEx Bravo, des experts en informatique et en télécommunication ont été instruits sur l'installation et la réparation de réseaux de communication pour des volontaires du THW.

Souvent, lors de catastrophes majeures, comme des séismes, les réseaux de télécommunication sont endommagés. Pour cette raison, les experts ITC du PAM, de l'UNICEF et d'autres organisations appartiennent à la première vague d'assistance internationale qui arrive sur le lieu de la catastrophe.

Le Luxembourg a participé à l'OpEx Bravo avec une personne du TAST.

#### ARETE 2014

En date du 20 novembre 2014, la Commission européenne a organisé, en coopération avec la protection civile belge et la Police fédérale, un exercice proche d'Anvers en Belgique. Le but de l'exercice ARETE2014 était la simulation d'une urgence complexe chimique et terroriste avec prise d'otages. L'exercice visait l'amélioration de la capacité des Etats membres en ce qui concerne la gestion de crises majeures et la coordination entre eux. ARETE2014 a également testé la coordination entre les différents instruments de gestion de crise de l'Union afin de pouvoir réagir à des crises majeures ou des catastrophes. Le Luxembourg a été représenté par 3 participants.

## 4. Activités

### 4.1. Division de la protection civile

#### 4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **24 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale, où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours est majoritairement assuré par des bénévoles.

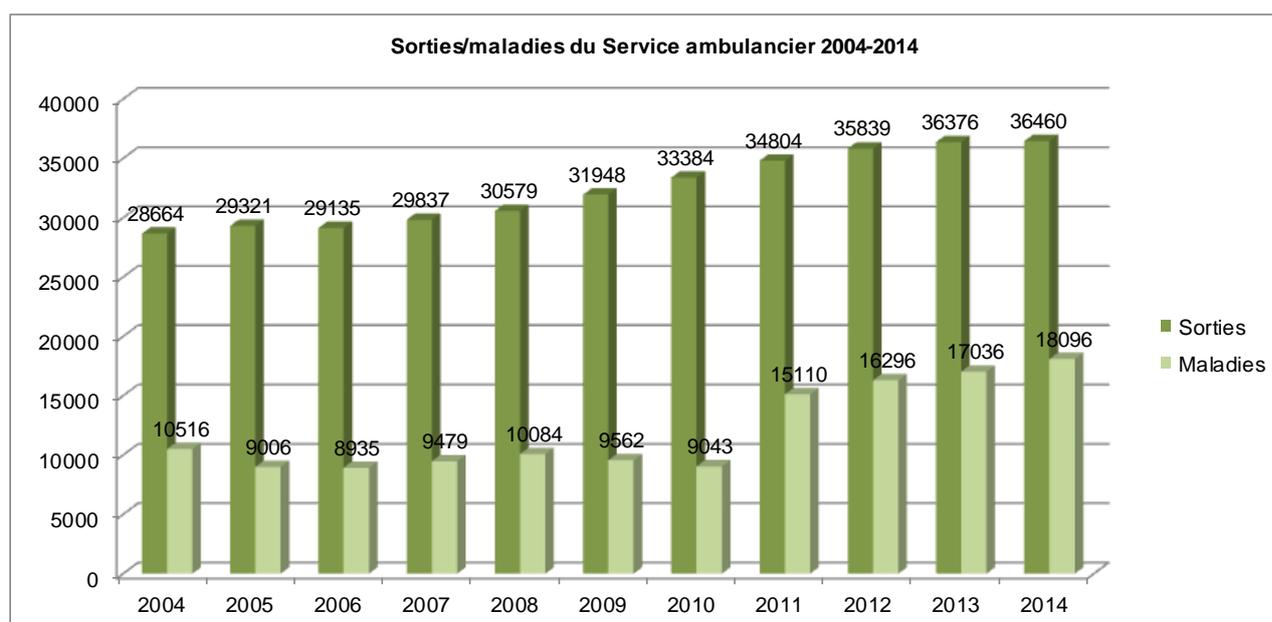
Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24. L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de **56 ambulances** qui sont réparties comme suit :

- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 2 ambulances pour le transport de patients obèses
- 1 ambulance pour le transport de patients nécessitant des soins intensifs
- 3 ambulances de réserve dont une est stationnée à Bettembourg, une à Wiltz et une à Lintgen.

Au cours de l'année **2014**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **36.460 sorties** en parcourant **1.0180.977 kilomètres** par rapport à 35.839 sorties et 1.115.882 kilomètres parcourus en 2013. Ces interventions se répartissent comme suit :

1.678	sorties dans le cadre d'accidents de circulation
4.986	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
7.571	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
18.096	sorties dans le cadre de transports urgents
4.129	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 33.380.713 kilomètres lors de 972.819 sorties de 1962 à 2014.

#### 4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU transportent sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes-réanimateurs et d'infirmiers-anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

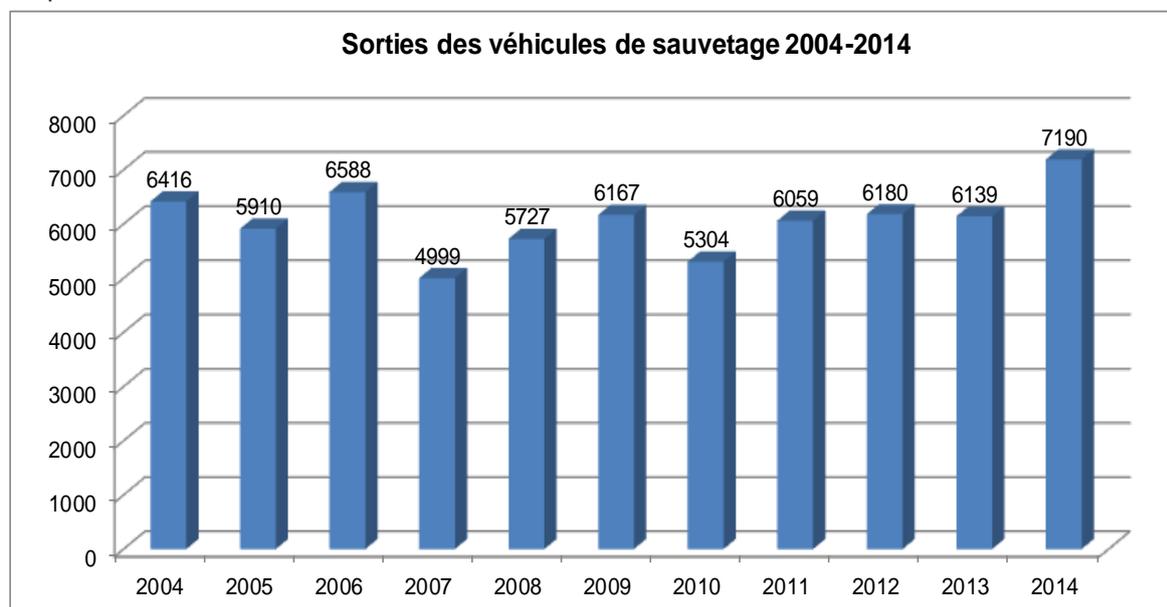
Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste-réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

#### 4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par:

- 24 centres de secours,
  - o dont 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- la Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile qui est située à Lintgen.

Conformément au règlement grand-ducal du 21 mars 2012 déterminant les modalités de permanence et de garde et d'indemnisation des volontaires des unités de secours de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours, l'effectif de garde ou de permanence maximal est de quatre secouristes-sauveteurs.



Au cours de l'année 2014, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **256.573 km** pour **7.190 sorties**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **19.782 heures**.

#### 4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe visent les interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas lors d'un accident dans une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, en cas d'accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance, criminels ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

Pour le GPR, l'année 2014 était principalement marquée par la participation à l'organisation du "European Modular Field Exercise", fin septembre 2014. L'organisation, ainsi que la préparation des scénarii et la gestion de la partie opérative de cet exercice constituait un événement majeur et un challenge significatif pour les membres du groupe de protection radiologique. Il faut relever, l'étroite coopération entre le GPR et la CMIC, lors de la préparation des scénarii.

D'autres évènements ont sollicité des interventions du groupe, dont un premier fût le glissement de terrain d'une partie du crassier à Esch - Mondercange. Du fait que sur cette décharge se trouve un stockage de scories naturellement enrichis en radioactivité, l'intégrité de ce dépôt est placée sous surveillance. Le GPR a réalisé des mesures de contrôle et procédé à des analyses des eaux superficielles et souterraines, afin de vérifier des altérations de la situation radiologique par rapport à celle établie lors des contrôles réguliers des autorités.

D'autres interventions se sont déroulées dans le cadre de la nouvelle procédure NRBC, où le GPR a été sollicité en tout 12 fois, dont notamment des lettres suspectes envoyées endéans 3 jours à des institutions officielles. Une autre intervention se déroulait dans l'industrie où un objet marqué d'un signe de radioactivité était découvert. Aucun de ces événements n'avait un impact sanitaire pour la population ou les travailleurs concernés.

Le GPR a mis en service son nouveau conteneur "Risques technologiques", qui remplace l'ancien véhicule âgé de 20 ans. Il dispose d'une liaison satellite et de sondes gamma reliés directement au réseau national de la surveillance radiologique dans l'environnement, du Ministère de la Santé et de la Protection Civile. Au-delà, il dispose d'un équipement de mesure de radioprotection et des équipements d'échantillonnage ainsi que des moyens de protection individuels.

En avril, l'ADD à Trêves avait invité les responsables du groupe à observer un exercice sur la mise en oeuvre d'un centre d'accueil et de dépistage (Notfallstation) en cas d'urgence nucléaire.

Un membre du groupe ainsi que deux agents de la police scientifique, ont suivi une formation d'une semaine en "Nuclear Forensics" à l'ITU à Karlsruhe. La Commission européenne demande par son "Plan d'Action NRBC" à chaque État membre de disposer de telles compétences au plan national.

Au cours du mois d'avril, les instructeurs RAD du groupe ont tenu une troisième session d'examen pour l'obtention du "Brevet en protection radiologique". Après cet examen, tous les membres du groupe de protection radiologique sont détenteurs du "Brevet en protection radiologique".

En mai, les membres du groupe ont suivi un séminaire en matière de décontamination, organisé par le groupe même avec des référents belges et français en matière de NRBC. Cet échange avec les spécialistes étrangers est une partie importante de la formation du groupe, permettant notamment d'acquérir des connaissances sur des sujets très spécifiques.

Et en 2014, les instructeurs en radioprotection du GPR ont tenu 5 cours d'initiation en matière de radioprotection à l'intention des participants aux formations de sauvetage, d'incendie dans le cadre de leur formation de base, ainsi qu'un cours spécifique en protection radiologique pour les sapeurs-pompiers de la Ville de Luxembourg. Dans le cadre de la formation ITB, des cours approfondis en matière de protection radiologique ont été tenus aux nouvelles recrues de la Police Grand-Ducale. En décembre, la nouvelle formation appelée "Initiation à la radioprotection" (réf RAD0) a été tenue pour une première fois. Cette nouvelle formation a été ajustée au concept de la formation modulaire de l'ASS et dure 4 heures. Elle a été conçue pour transmettre de façon plus didactique les notions de radioprotection.

La gestion de l'exercice européen "EU-MFE-CBRN-LU" a sollicité fortement le GPR en 2014. Ce challenge a abouti à un exercice s'étendant sur 2 jours, dont chacun avait une durée d'opération de ± 15 heures. L'objectif était de mettre en interopérabilité des participants venus de 6 pays. Bien que le volet européen de l'exercice n'admettait que très peu de participants luxembourgeois, le GPR a été chargé de mettre en place les scénarii RAD et assuré la sécurité et la radioprotection des intervenants.

Au-delà, le GPR a participé en 2014, à plusieurs exercices d'urgence nucléaire internationaux, dont les plus notables étaient:

- trois exercices ECURIE dont un "Level 3" (CE) ;
- cinq exercices "Convention Exercise" des types: 1 et 2, de l'AIEA à Vienne;

#### 4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte sont régis par la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours (ASS) et le règlement grand-ducal du 06 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et à faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la cellule de décision.

Au cours de l'année 2010, les missions du groupe d'alerte ont été élargies. Actuellement, le groupe est intégré d'office dans la cellule de crise de l'ASS en cas d'incidents majeurs.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et d'agents de liaison.

Un étroit échange d'informations avec les membres des centres d'alerte d'autres pays se fait en participant aux différents séminaires organisés par les Etats membres de l'EU et de l'OTAN.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, s'est faite à raison de 20 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formation annuelle à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En 2014, les cadres et les membres du groupe ont participé à des formations et séminaires auprès de « l'Akademie für Krisenmanagement, Notfallplanung und Zivilschutz » du « Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe » en Allemagne.

En collaboration avec le service météorologique de l'ANA (Administration de la Navigation Aérienne) et le DWD (Deutscher Wetter Dienst) le groupe d'alerte fait dorénavant partie des utilisateurs du système de gestion d'alerte météorologique FeWIS.

Lors des missions des membres du HIT en collaboration avec emergency.lu, le groupe a garanti le suivi météorologique du terrain d'action.

En 2014, le CNA avait participé à des exercices internationaux et nationaux.

#### 4.1.6. Groupe de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile et des corps de sapeurs-pompiers qui a pour mission de soutenir la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi que d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la direction de l'ASS, à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Au cours de l'année, le groupe a effectué **39 interventions** cumulant **1.475 heures** d'intervention des volontaires et a parcouru **6.312 kilomètres**. Il y a lieu de noter que le groupe a beaucoup été sollicité dans le cadre de l'exercice EuluxModex en septembre 2014.

#### 4.1.7. Groupe logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'une unité logistique de ravitaillement, qui est rattachée à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations (p.ex. concerts) ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux. L'unité logistique de ravitaillement est constituée de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures pour approvisionner les unités des services de secours.

Au cours de l'année 2014, le groupe a eu 12 activités différentes, dont notamment le ravitaillement pour les participants de l'exercice EuluxModex à Mertert.

#### 4.1.8. Groupe canin

L'utilisation des chiens lors des missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes égarées s'est développée considérablement au cours des dernières années. Les qualités olfactives et de travail d'un chien sont de valorisés à travers le monde entier particulièrement dans le domaine des services de secours.

Selon le type du sinistre auquel se trouvent confrontés les services de secours, la localisation des victimes, souvent dérobées à leur reconnaissance immédiate, peut nécessiter la mise en œuvre de moyens spécialisés de détection biologique, à savoir les équipes cynotechniques de recherche et de sauvetage.

Le rôle des chiens de recherche ne se limite pas aux grands tremblements de terre, glissements de terrain ou tsunami, mais ils peuvent également intervenir en cas d'effondrement d'immeuble, après un incendie, un écroulement dans un chantier ou une mine, une explosion liée au gaz ou au terrorisme, lors de catastrophes ferroviaires ou aériennes, une disparition, un meurtre, une fuite, une maladie, une personne à l'intention suicidaire etc.

Le groupe se compose actuellement de :

- 1 chef de groupe
- 1 conseiller technique cynotechnique
- 1 instructeur cynotechnique en chef
- 2 instructeurs cynotechniques
- 1 chef de groupe adjoint
- 16 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires
- 8 membres sans chien

Il est à noter que certains membres remplissent plusieurs fonctions au sein du groupe.

A plusieurs reprises, des entraînements, des week-ends et stages de formation se sont déroulés sur le CFRSD (Centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres) à Altwies. Des thèmes

différents sur la recherche de personnes ensevelies, de recherche en quête, et des exercices OPS (opérationnels) ont été organisés.

Le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres du groupe canin est régulièrement sollicité par des équipes étrangères venues de toute l'Europe. Un exercice sur plusieurs jours avait été organisé avec des équipes cynotechniques des sapeurs-pompiers français et des sapeurs-pompiers allemands. En outre, le groupe a participé à un exercice de grande envergure organisé par la protection civile belge.

En 2014, le groupe a été sollicité pour participer à la manœuvre nationale des Secouristes Sans Frontières (SSF).

Il est à noter que plusieurs maîtres-chiens ont passé avec succès leur test d'initiation. Plusieurs maîtres-chiens stagiaires ont passés et réussit leur test d'initiation.

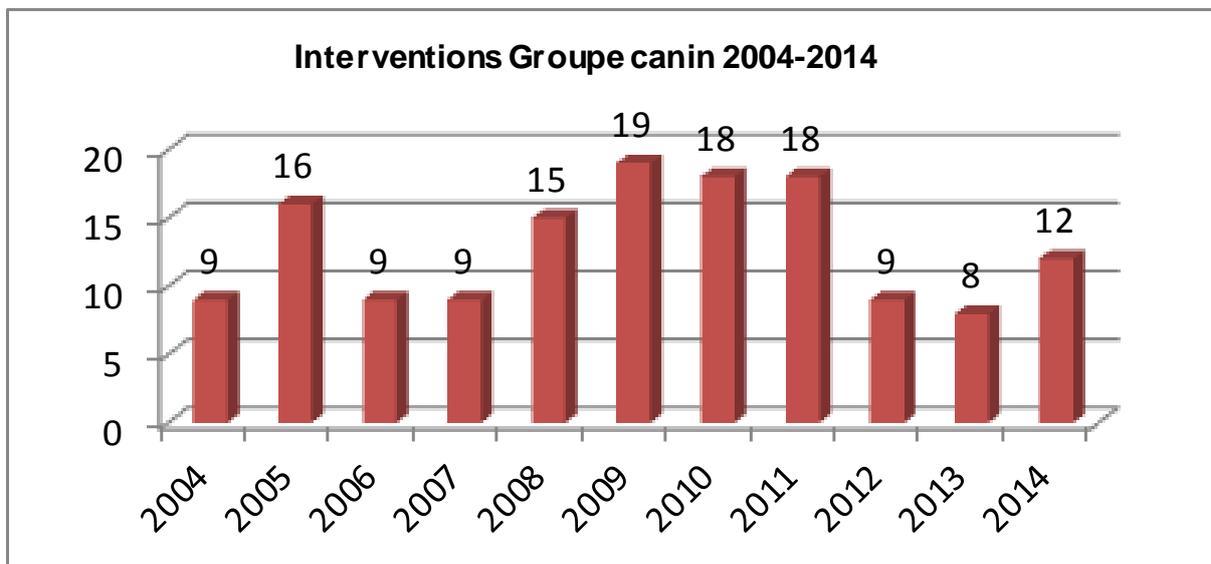
Le groupe canin a organisé et participé à 6 week-ends de formation continue qui se sont déroulés non seulement à Altwies, mais aussi à l'ENPC ainsi qu'à l'étranger. Lors de ces week-ends, les équipes doivent être totalement autonomes et opérationnelles. Les équipes sont confrontées à des exercices de cheminement, des parcours d'obstacles, des exercices d'obéissance, des exercices de recherche en décombres, des descentes en rappel avec chien, ainsi qu'à des exercices de nuit.

Le groupe canin a organisé un stage opérationnel pour une durée de 3 jours sur un terrain militaire en France sous des conditions météorologiques de température basse. Le but de cet exercice était de mettre les équipes de recherche dans des conditions réalistes lors des interventions sous des conditions de grand froid.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements collectifs à raison de 8 à 10 heures par semaine. Des entraînements supplémentaires et individuels sont organisés continuellement.

En 2014, le Groupe Canin a presté un total de 4.501 heures, dont :

- 448 heures lors de 12 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 482 heures d'entraînement et de formation à l'étranger
- 258 heures pour l'aménagement et entretien du centre de formation,
- 2.942 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
  - 1.764 heures lors de travail en quête
  - 1.178 heures lors de travail en décombres
- 381 heures lors de formations diverses
- 248 heures à l'occasion d'autres activités et engagements



En ce qui concerne l'aménagement en continue du CFRSD, les membres du groupe canin ont réalisé 258 heures supplémentaires.

Le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres du groupe canin est régulièrement sollicité par des équipes cynotechniques de l'étranger de toute l'Europe, notamment :

- Peloton cynophile des sapeurs-pompiers venant de Creutzwald (57), du Doubs (25), de la Nièvre (58), de la Meuse (55), de Verdun (55), de Lille (59), de la Moselle (57), des Yvelines (78), ...
- Secouristes sans frontières (SSF) délégation Lorraine (54)
- Protection civile et sapeurs-pompiers de la Belgique
- Protection Civile d'Italie
- THW (Technisches Hilfswerk)
- Rettungshundestaffel der Feuerwehr Trier IV
- DRK (Deutsches Rotes Kreuz)
- Section canine de la croix rouge
- ...

Durant l'année 2014, ces équipes étrangères ont exploitées le centre de formation avec plus de 2.989 heures. Les membres du groupe sont également sollicités pour assurer l'accueil et l'encadrement des équipes étrangères.

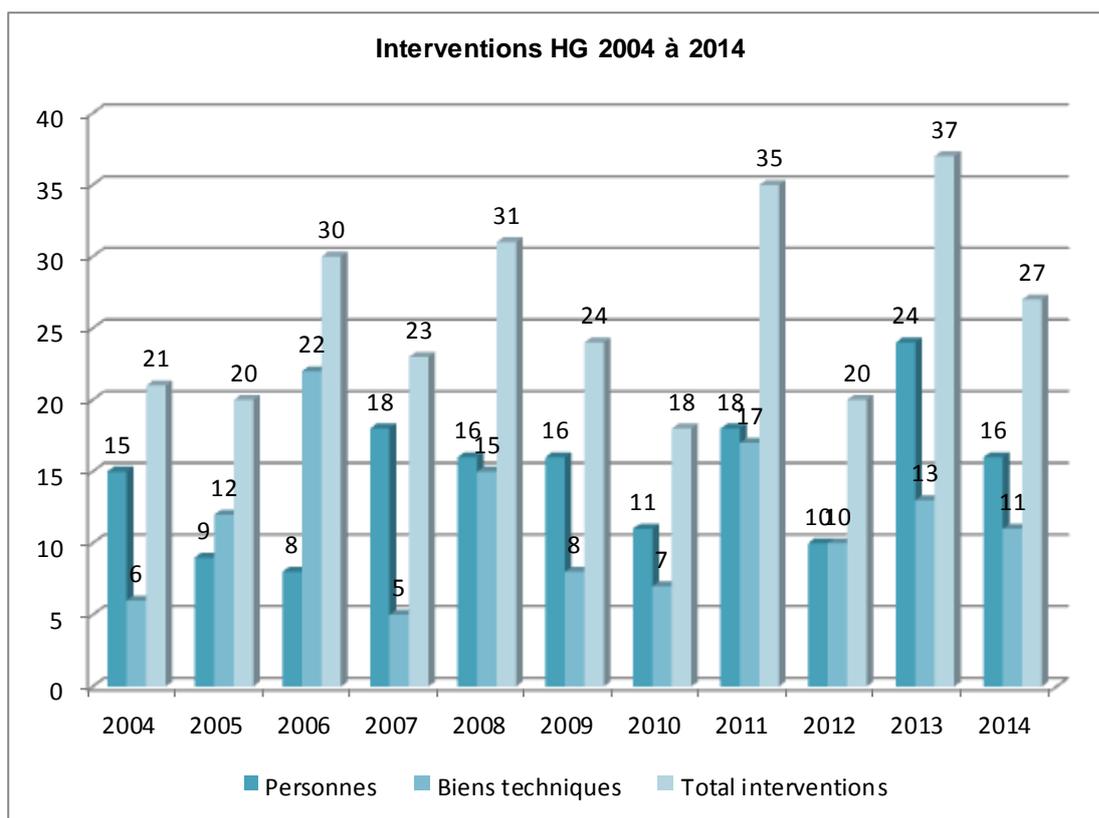
#### 4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles

Au cours de l'année 2014, les hommes-grenouilles sont intervenus **27** fois avec un total de **392** heures prestées, dont :

<b>306</b>	heures lors de 8 interventions de recherche de personnes
<b>10,5</b>	heures lors de 2 interventions d'accidents de circulation
<b>21</b>	heures lors de 7 interventions de sauvetage de personnes
<b>5,3</b>	heures lors de 1 intervention concernant une noyade
<b>48</b>	heures lors de 7 interventions de recherche de biens
<b>0,5</b>	heures lors de 2 interventions diverses

En outre, **3.600** heures de permanence ont été prestées près du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période estivale (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **2.068** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2014.

Ceci fait au total **5668,5** heures prestées en **2014** par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles.



Le groupe est aussi intervenu en Bosnie lors des inondations avec un total de 23 personnes.

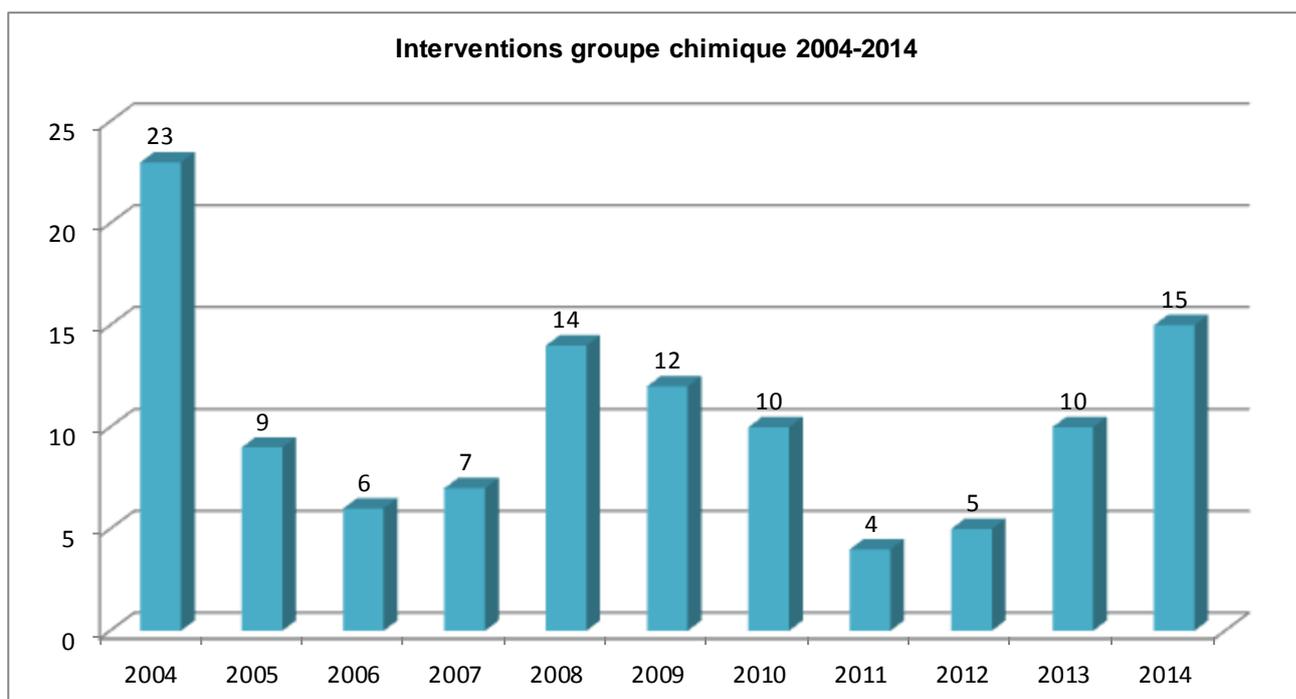
En ce qui concerne la formation continue, les membres du groupe ont participé aux formations suivantes :

- 5 weekends de formation à l'ENPC avec un total de 313 participants,
- 24 unités de formations à la piscine en hiver avec un total de 240 participants,
- 1 formation de la sécurité civile à Millau en France avec 18 participants,
- 1 cours CMI (Community Mechanism Induction course) au Royaume-Uni avec 3 participants,
- 1 exercice Table-Top en Slovénie simulant les effets d'un séisme et d'inondations dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union avec 2 participants,
- 2 membres du groupe ont suivi une formation du THW aux fins de l'obtention du brevet « Tauchmeister », le brevet allemand le plus élevé dans la matière,
- 2 cours pour le SIA VdL et le CIMW de Mertert pour l'obtention du permis de navigation avec plus de 100 participants.

#### 4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Actuellement, le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques se compose de 84 membres dont 52 sont affectés aux sections I et II et 32 personnes à la section anti-pollution Haute-Sûre.

En ce qui concerne les interventions, le groupe est intervenu 15 fois en 2014 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Lors de ces interventions, la cellule CMIC (Cellule mobile d'intervention chimique) a été sollicitée 8 fois. Le groupe a en outre effectué 5 interventions d'anti-pollution et 2 interventions pour le transport d'eau.



#### 4.1.11. Groupe de support psychologique

Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 281 missions au cours de l'année 2014. 57 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus dans la majorité par des équipes constituées par deux membres. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 281 interventions s'élève à 969 heures.

Les missions du Groupe de Support Psychologique (GSP) consistent à :

- encadrer les équipes de secours après des interventions extrêmement difficiles,
- prendre en charge des concernés directs comme les victimes et témoins d'accidents ou autres personnes lésées par des incidents,
- assister par une aide psychosociale les concernés indirects, à savoir : les familles et proches des concernés directs.

Les collaborateurs du GSP assurent également l'assistance aux proches et aux personnes directement concernées par des accidents mortels de circulation ou domestiques, suite à un suicide, après une mort subite d'un nouveau-né, ainsi que suite à un crime avec violence.

L'annonce d'un décès aux proches, en collaboration étroite avec la Police Grand-Ducale, incombe également au GSP. Le „Groupe de support psychologique“ se charge aussi du soutien psychologique de la famille et des amis des personnes directement touchées.

Dans le cadre de leurs activités et après des interventions très éprouvantes pour les équipes de secours, les membres du GSP sont à leur disposition avec des entretiens individuels, des entretiens de groupe ensemble avec toute l'équipe d'intervention et proposent également des techniques de gestion du stress.

Notons que les missions du GSP ne se limitent pas aux situations « normales » de tous les jours (accidents mortels, suicide, annonce de décès, mort subite d'un nourrisson, ...), mais ses membres interviennent aussi lors d'accidents ou d'événements majeurs (comme par exemple lors de l'accident d'avion en 2002).

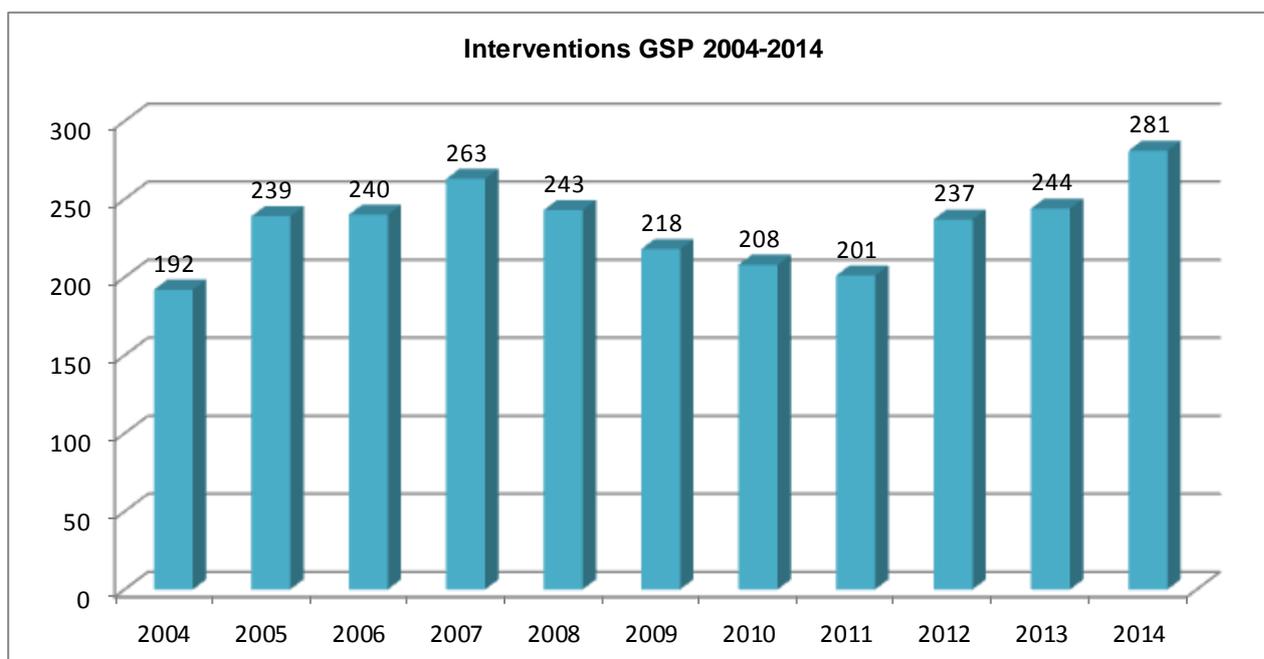
Au cours de l'année passée, le GSP était présent lors de 74 annonces de décès, est intervenu après 67 suicides (54 en 2013) et est intervenu lors de 4 tentatives de suicide (12 en 2013).

A noter que les annonces de mort survenues lors d'accidents de la route se chiffrent à 32 en 2014.

Des problèmes de drogues furent la cause d'un décès (5 en 2013) pour lequel les membres du GSP ont été sollicités et 23 fois le GSP a été demandé pour intervenir dans des écoles (13 fois en 2013). En 2014, le GSP a compté 3 cas de morts subites.

Le GSP est membre du „groupe de prévention des suicides“, regroupant différents organismes luxembourgeois alertés par la problématique du suicide.

Il reste à relever que le GSP participe à l'amélioration de la qualité de la gérance des crises psychosociales en Europe et ceci dans le cadre du projet international multidisciplinaire de l'Union européenne qui vise à améliorer le soutien psychosocial dans la gestion de crises, nommé « *Psychosocial Support in Crisis Management – Next generation damage and post-crisis needs assessment tool for reconstruction and recovery planning – Capability Project Security* ». Les principaux objectifs sont: l'analyse de l'état actuel de l'aide fournie en cas de crise dans les pays européens, l'amélioration des stratégies de soutien, la mise en place d'interventions et de dispositifs d'urgence, le développement de stratégies d'auto-assistance au sein des communautés et l'étude de l'impact des crises à long terme. Les résultats auront un impact significatif sur la santé publique, la résilience des communautés, la coopération internationale et la maîtrise des coûts.



#### 4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT- Humanitarian Intervention Team)

Le HIT entreprend ses missions à l'étranger généralement à la demande d'organisations des Nations Unies, dont notamment OCHA ou le PAM (« Programme Alimentaire Mondial ») ou encore dans le cadre de l'Union européenne conformément au mécanisme de protection civile.

En ce qui concerne le mécanisme de protection civile de l'Union (Décision 1313/2013/UE), l'ASS est désignée en tant que contact focal national, c'est-à-dire que toute demande d'assistance provenant du mécanisme est adressée à l'ASS par l'intermédiaire de l'ERCC (« Emergency Response and Coordination Centre ») de la Commission Européenne. Dans le système commun de communication et d'information urgente (CECIS), l'Etat a fait enregistrer plusieurs modules, y inclus certains appartenant au HIT, à savoir :

- un module d'opérations à moyenne échelle de recherche et de sauvetage en milieu urbain MUSAR (« Medium Urban Search and Rescue »),
- un module de sauvetage de victimes d'inondations au moyen de bateaux FRB (« Flood Rescue using Boats »),
- un module de détection et d'échantillonnage dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire CBRNDET («Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Detection and sampling»),
- un TAST («Technical Assistance and Support Team»),
- un TAST spécialisé pour opérer la solution « emergency.lu »,
- un MEDEVAC (« Medical Aerial Evacuation Capacity »),
- un MEDEVAC pour transports de patients infectieux, comme par exemple le virus Ebola.

Il importe de relever que des capacités luxembourgeoises ne faisant pas directement partie du HIT sont également enregistrées dans le CECIS, à savoir :

- Un module d'évacuation aérienne médicalisée des victimes de catastrophes MEVAC (« Medical Aerial Evacuation of disaster victims »), module offert par Luxembourg Air Rescue (LAR)
- Un TAST chargé du déploiement de la plateforme emergency.lu, module offert par le PPP comportant la Direction de la Coopération au développement, HITEC Luxembourg S.A., SES et Luxembourg Air Ambulance. Dans ce contexte, l'ASS est un partenaire opérationnel qui met à disposition du HIT des effectifs pour participer dans des missions internationales.

#### **Technical Assistance and Support Team (TAST)**

Le groupe se compose actuellement de 18 membres regroupant des experts en microinformatique et en support administratif. Les tâches principales de ce module sont :

- o le déploiement du système de communication par satellite « emergency.lu »,
- o le support d'équipes de coordination - experts de l'EU CP Team de la Commission européenne et experts des Nations Unies (UNDAC),
- o le support d'autres équipes luxembourgeoises intervenant dans le cadre international.

En 2014, un membre du TAST a été déployé en support d'une équipe UNDAC au Mali dans le cadre de l'épidémie Ebola, un autre membre a été déployé en support du module « Flood Rescue Using Boats) en Bosnie-Herzégovine.

Le groupe a participé en outre aux exercices internationaux suivants :

- o Exercice OPEX BRAVO en Allemagne organisé par le Programme Alimentaire Mondial (1 participant),
- o Exercice européen « CroModEx » en Croatie (2 participants),
- o Exercice européen « LuxModEx » au Luxembourg (10 participants),
- o Exercice européen « Arete 2014 » à Anvers (3 participants),
- o Formation « Centre de Coordination » en Suisse (2 participants),

#### **Flood Rescue Using Boats (FRB)**

En 2013, le module de sauvetage de victimes d'inondations au moyen de bateaux a été créé. Les dispositions au niveau du mécanisme de protection civile de l'Union concernant le module FRB sont réglées par la Décision de la Commission 2010/481/EU. Le module a été déclaré dans le système CECIS de la Commission européenne afin d'être désormais disponible pour répondre à des demandes d'assistance internationale à titre du mécanisme. L'équipe est composée de 40 membres du groupe d'hommes-grenouilles de la protection civile spécialement formés dans le domaine de l'aide internationale.

En 2014, le module a été déployé pour une première fois pour une durée de sept jours lors des inondations en Bosnie-Herzégovine. Les moyens suivants ont été engagés :

- 23 membres du groupe d'intervention chargé de missions humanitaires
- 7 véhicules dont 1 camion remorque

- 6 bateaux à moteur

L'équipe a évacué environ 700 personnes et effectué une centaine de missions d'approvisionnement en faveur de personnes se trouvant bloquées.

### **Urban Search and Rescue (USAR)**

Le module d'opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain se trouve momentanément en phase de réorganisation afin de se préparer pour une certification INSARAG, groupe international instauré au niveau de l'OCHA des Nations Unies chargé de renforcer l'efficacité et la coordination de l'assistance en matière USAR. Avant que l'équipe ne puisse se présenter à la certification en question, les procédures d'opération sont à réviser, le matériel est à mettre au point et du nouveau personnel est à recruter et à former.

### **Chemical, biological, radiological and nuclear detection and sampling (CBRNDT)**

Le module « Détection et échantillonnage dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire » est opérationnel au niveau international depuis 2013. Les dispositions au niveau du mécanisme de protection civile de l'Union concernant le module CBRNDT sont réglées par la Décision de la Commission 2010/481/EU. Le module a été déclaré dans le système CECIS de la Commission européenne afin d'être désormais disponible pour répondre à des demandes d'assistance internationale à titre du mécanisme.

L'équipe est composée de 20 membres du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques spécialement formé dans le domaine de l'aide internationale.

### **Logistic Support Team**

En 2014, le module « Logistic Support » a été créé au sein du groupe d'intervention chargé de missions humanitaires. La mission principale de ce module est de mettre en place les services logistiques pour les autres modules luxembourgeois comme le FRB, le CBRNDT et prochainement le USAR. Dans ce contexte on comprend par « support logistique » la mise en place de la base des opérations comprenant des composantes comme le campement, installations sanitaires, approvisionnement en énergie et en eau potable, transport, support médical etc. Une autre mission de cette équipe est le support des autres acteurs humanitaires en matière logistique, ceci principalement dans le cadre de l'IHP et du mécanisme européen de Protection Civile. En 2014, deux membres du groupe de support logistique ont été déployés au Bénin, à la demande et en collaboration avec le THW pour construire un camp dans le cadre de l'épidémie Ebola.

Pour ce qui est des coopérations se réalisant au niveau bilatéral et multilatéral, des membres du HIT ont aussi été impliqués dans les négociations du Luxembourg pour devenir membre du réseau international IHP (« International Humanitarian Partnership », [www.ihp.nu](http://www.ihp.nu)). Le Luxembourg a été accueilli en tant que membre d'IHP en octobre 2014.

Au niveau de la formation internationale, les membres du groupe ont participé aux cours suivants :

- Community Mechanism Introduction course (CMI), European Union
- Operational Management Course (OPM), European Union
- Security Course (SEC), European Union
- Information Management Course (IMC), European Union
- International Coordination Course (ICC), European Union
- Assessment Mission Course (AMC), European Union
- Technical Experts Course (TEC), European Union
- Modules Basic Course (MBC), European Union
- High Level Coordination Course (HLC), European Union
- Let's Net, World Food Program
- Let's Com Digital, World Food Program
- Field Management Course, IHP
- Base Camp Course, IHP

#### 4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire

Le groupe d'intervention vétérinaire (GIV) a été nouvellement créé en 2012. Il se compose de membres des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels, de la protection civile et de spécialistes en matière de santé animale et bien-être des animaux.

Le groupe dispose de quatre fonctions principales, à savoir :

- (1) la protection, le secours, le sauvetage et la prestation de premiers soins aux animaux domestiques et sauvages dans des situations d'urgence exceptionnelles,
- (2) le transport éventuel d'animaux pris en charge sous (1) vers des structures spécialisées,
- (3) le support des groupes canins dans le cadre d'interventions et d'exercices,
- (4) la formation et la formation continue des sapeurs-pompiers et des membres de la protection civile pour ce qui concerne la prise en charge d'animaux.

Le groupe, qui compte actuellement 45 membres actifs, a défini un curriculum précis en ce qui concerne la formation de ses membres. Les membres doivent non seulement disposer d'une formation de base, mais ils doivent en outre passer avec succès une formation spécifique GIV de 42 heures. La formation continue se concentre principalement sur des matières biologiques, comme par exemple, les zoonoses, l'épidémiologie, la sécurité de denrées alimentaires, des cours spéciaux pour des groupes canins ou la protection radiologique dans le domaine biologique. Au cours de l'année 2014, 22 séances de formation ont été organisées. Ces formations étaient avant tout orientées vers des exercices pratiques en matière d'intervention vétérinaire. Les participants ont été instruits sur le charroi du groupe ainsi que sur le maniement correct de l'arme d'euthanasie et de la « netgun ». S'y sont ajoutés le contact correct avec des animaux blessés dans des cliniques vétérinaires et l'attrapage d'animaux exotiques. Dans toute séance de formation, beaucoup d'attention est portée à l'autoprotection puisque des animaux, qui se trouvent dans une situation d'urgence, peuvent devenir dangereux pour les intervenants du groupe. Il convient de relever que le groupe coopère étroitement avec le zoo d'Amnéville en France, qui avait invité le groupe pour être témoin d'une anesthésie d'un lion et d'un rhinocéros. Finalement, le groupe a également organisé un exercice lors duquel un accident dans une bétailière a été imaginé.

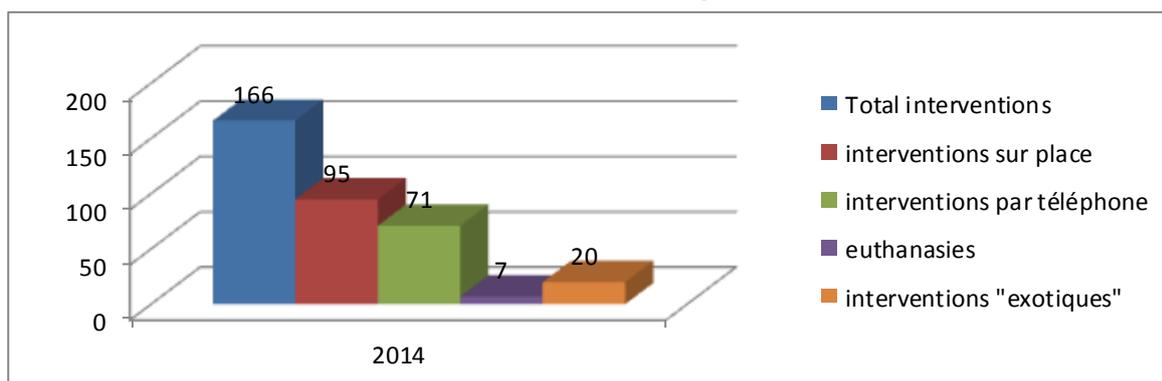
En 2014, le groupe a effectué un total de 166 interventions. Il s'agit de relever que 71 missions ont pu être résolues par téléphone. Le groupe peut donner des recommandations ou instructions à l'appelant quant à son comportement envers l'animal dans une certaine situation. De plus, un nombre important d'appels concerne des correspondances avec les forestiers, par exemple dans le cadre d'une euthanasie d'un animal ou encore lorsqu'un animal mort est à mettre au rebut. Le reste des interventions, à savoir 95 missions, ont été réalisées sur place pour prendre en charge ou sauver un animal lors d'une situation d'urgence et assurer son transport vers des cliniques vétérinaires ou le centre de soins pour la faune sauvage à Dudelange. Il s'agit de noter qu'environ la moitié des interventions sur place ont été effectuées avec le corps de sapeurs-pompiers local, des unités de la protection civile, la Police Grand-Ducale ou les forestiers locaux.

Au cours de l'année 2014, le groupe a parcouru un total de 10.393 km, dont 6.264 ont été parcourus avec des voitures de service appartenant au charroi de l'Administration des services de secours et 4.129 km ont été parcourus avec des voitures privées des membres du groupe.

En 2014, le groupe a été présent lors de 7 euthanasies d'animaux dont les blessures étaient trop importantes pour être sauvés. Les euthanasies ont été effectuées soit par la Police Grand-Ducale, soit par le forestier compétent.

Même si la majorité des interventions sur place concernaient des animaux domestiques et des animaux sauvages locaux, il convient néanmoins de relever que le groupe est intervenu 20 fois dans des situations d'urgence impliquant des animaux exotiques et venimeux, dont notamment des scorpions, des serpents, des araignées et des sauriens.

### Résumé des interventions du GIV pour l'année 2014 :



#### 4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2014

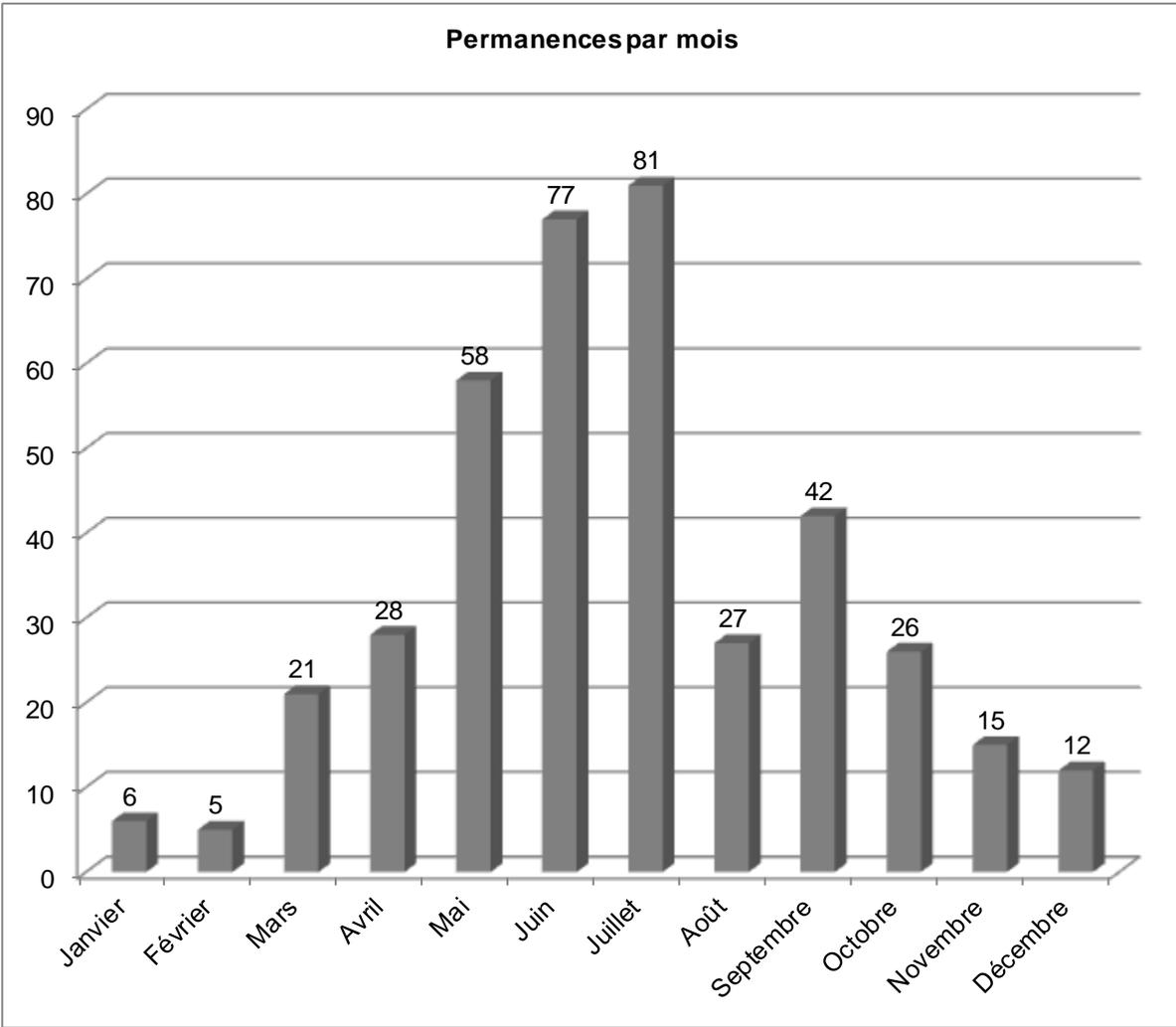
##### 4.1.14.1. Evénements d'une certaine envergure

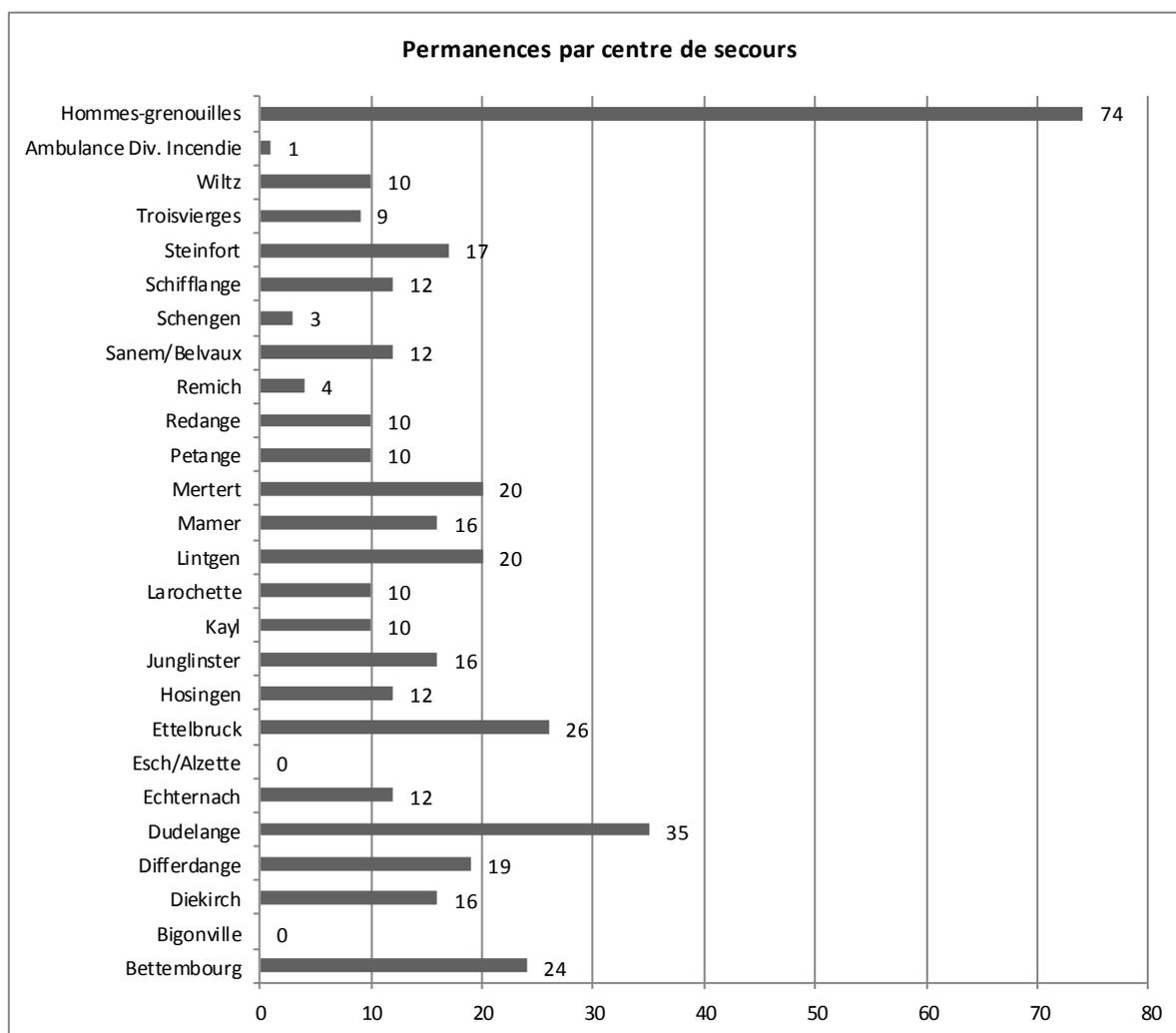
Dans le cadre de manifestations publiques, comme par exemple des événements sportifs ou encore des concerts, l'ASS peut être sollicitée pour mettre à disposition des ambulances et des équipes de secouristes-ambulanciers. Au cours de l'année 2014, 6704 heures ont été prestées par des bénévoles.

Evènement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2014	252
Musel am Dusel 2014	15 février 2014	96
ING Marathon de Nuit 2014	31 mai 2014	103
ERGO Iron-man 70.3	21 juin 2014	781
Prise d'Armes - Fête National 2014	23 juin 2014	90
Festival Rock A Field 2014 à Roeser	27 juin au 29 juillet 2014	1597
Iron Maiden à Roeser	01 juillet 2014	246
Rallye de Luxembourg 2014	18 et 19 juillet 2014	331
Color Run Echternach 2014	20 juillet 2014	76
E-Lake Festival 2014 à Echternach	09 août au 11 août 2014	358
Festival FFYS 2014 à Bissen	25 au 28 juillet 2014	1148
Picadilly 2014 à Stadtbredimus	09 et 10 août 2014	248
Roadshow Belval 2014	31 août 2014	347
Semi-Marathon Route du Vin à Remich	28 septembre 2014	96
Rallye Eisleck 2014	18 octobre 2014	120
Fisher Man's Friend Strongman à Differdange	19 octobre 2014	815
<b>Total</b>		<b>6704</b>

##### 4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2014

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **398** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2014 par les centres de la protection civile.





## 4.2. Division d'incendie et de sauvetage

### 4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2014

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurances contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « *Feuerschutzsteuergesetz* » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

#### **Produit de l'impôt spécial 2000-2014 :**

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869

2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685
2010	4.964.197
2011	4.289.391
2012	4.578.316
2013	4.446.216
2014	4.657.827

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

#### 4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

#### **Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial :**

<b>Année</b>	<b>Subventions aux communes</b>
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798
2009	3.026.886
2010	3.070.109
2011	2.229.609
2012	2.681.330
2013	2.122.676

## 5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

### 5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2011-2015 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2015, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2011-2015 concerne, sur le plan budgétaire, 6 articles:

39.5.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.5.74.010	Acquisition de machines de bureau
39.5.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.5.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.5.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.5.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs.

### 5.2. Total des crédits budgétaires 2014

Budget ordinaire des dépenses (section 09.5.):	16,79 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.5.):	4,93 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	21,73 mio €

### 5.3. Système de traitement et de régulation des alertes et appels (« Einsatzleitsystem »)

Au cours de l'année 2014, l'ASS a réalisé la soumission européenne relative à l'acquisition et la mise en place d'un nouveau système de traitement et de régulation des alertes et appels (« Einsatzleitsystem ») pour le CSU112. Il remplacera l'ancien gestionnaire des alertes et constituera le noyau du CSU112. Le système sera également mis en place au centre de repli du 112 au « Findel Business Center ». La soumission vise à renouveler les centraux téléphoniques du CSU112, le gestionnaire des alertes ainsi que le journal des incidents. Le système sera en outre doté d'une interface pour le nouveau réseau digital dit « RENITA ».

Le nouveau système accompagne l'opérateur dans chaque étape de travail dès l'entrée d'un appel au central jusqu'à la clôture finale d'un incident. L'opérateur est en outre soutenu par un système de géolocalisation. L'ASS s'attend à ce que tous les appels et alertes entrant au CSU112 pourront être traités plus rapidement et efficacement.

Le système sera fourni également avec un outil de gestion de qualité et de statistiques afin de permettre à l'ASS d'effectuer des analyses profondes des interventions et d'améliorer la planification générale des urgences et interventions.

La mise en production du système débutera en 2015.

#### 5.4. Réseau digital « RENITA »

Au cours de l'année 2014, l'ASS était en outre fortement impliquée dans le cadre du projet relatif à la mise en place du national intégré de radiocommunication (désigné par RENITA dans la suite) qui consiste dans la mise en place d'un réseau de radiocommunication dédié pour les services étatiques.

Le futur réseau fonctionnera sur base de la technologie numérique TETRA (Terrestrial Trunked Radio), une norme harmonisée européenne de l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute). Le Luxembourg opte ainsi pour la même technologie que notamment les réseaux nationaux de radiocommunication des services de sécurité publique en Belgique (Astrid), aux Pays-Bas (C2000) et en Allemagne (BDBOS). Le futur réseau luxembourgeois utilisera des bandes de fréquence spécifiques (380-385/390-395 MHz). Il s'agit des bandes harmonisées, auparavant réservées à une utilisation par l'OTAN, qui ont été libérées pour les réseaux de sécurité publique suite à un accord entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique. L'UE s'efforce par ailleurs à promouvoir une interopérabilité entre les réseaux numériques nationaux pour améliorer les radiocommunications entre unités opérationnelles dans les régions frontalières.

Un réseau de radiocommunication numérique de type TETRA établi selon les normes d'un réseau dédié pour les services de secours et de sécurité représentera un saut quantique par rapport au réseau analogique en place aujourd'hui. C'est vrai en ce qui concerne la confidentialité des communications, les capacités de communication disponibles et la facilité de servir en parallèle un nombre important de groupes d'utilisateurs différents. C'est toutefois aussi vrai en ce qui concerne la complexité et l'envergure technique et financière du réseau.

Un réseau TETRA offre les principales fonctionnalités suivantes:

- l'établissement d'une communication très rapide (en moyenne 0,3 seconde et donc significativement plus rapide que dans un réseau GSM);
- l'établissement de communications en n'appuyant que sur un seul bouton (*push to talk*);
- l'organisation des utilisateurs en groupes d'appels;
- des communications un à un, d'un à plusieurs et de plusieurs à plusieurs;
- le mode passerelle, permettant à un terminal mobile (dans le champ de couverture du réseau) de servir de relais à un autre terminal à proximité tout en étant hors de portée de la couverture habituelle du réseau (par exemple dans une cave);
- un cryptage de base de toutes les communications radio ainsi que la possibilité d'implémenter en plus un cryptage plus sophistiqué de bout en bout (*end-to-end*) de toute la communication, tel qu'il peut être exigé par certains types d'utilisateurs aux besoins spécifiques en la matière;
- l'envoi de messages de type SMS (appelés SDS dans le monde TETRA);
- la transmission de données, bien qu'à des vitesses très limitées, utilisée notamment pour les outils de gestion des incidents ou encore les informations de géolocalisation de personnes et de véhicules.

Planifié pour un nombre déterminé d'utilisateurs des services publics de secours et de sécurité, le réseau RENITA est par ailleurs, en cas d'incidents dans une zone géographique donnée, moins exposé aux risques de congestion du réseau connus du monde GSM. S'y ajoute la possibilité d'un déploiement rapide d'une infrastructure mobile spécifique (terminaux servant de relais, station de base mobile, par exemple).

Le réseau RENITA répondra à des exigences de sécurité spécifiques. Il repose ainsi sur une redondance élevée: les éléments de cœur du réseau seront dédoublés, assurant qu'une panne d'un équipement n'entraînera pas une interruption de service. Les lignes de télécommunication fixes entre éléments de cœur du réseau ainsi qu'avec les stations de base sont de même redondantes, réduisant au minimum la possibilité qu'il puisse exister un point unique de défaillance dans le réseau. La planification du réseau prévoit de même un chevauchement de la couverture radio des différentes stations de base, limitant l'impact géographique de la défaillance d'une station de base sur la disponibilité du réseau.

A noter que le réseau TETRA ne remplacera pas l'actuel réseau de radiomessagerie (*paging*) utilisé pour l'envoi de messages de mise en alerte aux membres des services de secours et de sécurité. La technologie TETRA est certes, en théorie, capable de couvrir ces besoins, mais afin d'arriver au même taux de couverture que l'actuel réseau dédié, des investissements supplémentaires très significatifs, jugés disproportionnés, seraient nécessaires.

#### **5.5. Remplacement des appareils recherche-personnes**

Les appareils recherche-personne (Pager) servent à alerter soit individuellement, soit par groupe, les volontaires et professionnels assurant les permanences aux services ambulancier, de sauvetage, d'incendie, GPR, CNA., GSP, SAMU, LAR, etc. Ces appareils font partie du réseau d'alerte silencieuse de l'Administration des services de secours qui est un réseau propre à l'administration, travaillant sur une des fréquences (canal 6) du réseau radio intégré actuel des forces d'intervention.

Les appareils recherche-personne sont en service 24 heures sur 24 et portés par les agents durant toute la journée y compris lors des interventions. La durée de vie maximale de ces appareils est de 10 ans et les appareils actuels ont été mis en service en 2004. La soumission relative au remplacement progressif des anciens appareils a été réalisée au cours de l'année 2014. Les nouveaux appareils tiennent compte des spécificités techniques qui s'imposent avec l'introduction du réseau RENITA et du nouveau système de traitement et de régulation des alertes et appels.

## 6. Informatique

### 6.1. Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg ([www.112.public.lu](http://www.112.public.lu)) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services communaux d'incendie et de sauvetage ainsi que celles des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le site est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

### 6.2. Intranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de l'année 2008. Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, des unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des plans de services,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès au répertoire du charroi.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, l'Intranet a été mis à jour suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs. Les améliorations étaient destinées surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année 2014, **24** centres de secours, **47** corps de sapeurs-pompiers, **5** groupes spéciaux (GSP, CNA, HG, Canin, Vétérinaire) ainsi que **5** « First responder » ont effectué leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet. En outre, le Centre d'intervention de Dudelange effectue une permanence pour un service spécial dans le cadre de la lutte contre les nids de guêpes. Les permanences de trois services du SAMU sont également gérées par le biais de l'Intranet, à savoir le SAMU Luxembourg (centre) et deux services de secours par hélicoptère.

L'Administration des services de secours entretient un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet
- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2014, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00-19h00 au numéro 49771-448 ou par courriel sur [helpdesk@secours.etat.lu](mailto:helpdesk@secours.etat.lu).

### 6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences mis en place par l'ERCC (Emergency Response and Coordination Centre) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme

européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence. Ledit mécanisme a été reformé en 2013 par la Décision du Parlement européen et du Conseil relative au mécanisme de protection civile de l'Union (Décision No 1313/2013/EU).

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, les experts et les équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du CSU112 y ont accès. Au cours de l'année 2014, le mécanisme a été activé au total **28 fois**. Ces activations comprennent des pré-alertes, des actions de surveillance ainsi que des demandes d'assistance. En 2014, 20 demandes d'assistance ont été communiquées par le l'ERCC aux points de contact nationaux des Etats participants dont 5 demandes à l'intérieur de l'Union européenne et 15 demandes à l'extérieur de l'Union.

#### **6.4. DiviDok**

Dans le cadre de la gestion de qualité des interventions, l'Administration des services de secours utilise le système informatique DiviDok. Les facilités offertes aux centres de secours par le système DiviDok sont:

- la gestion des rapports d'interventions du service ambulancier,
- la gestion des rapports d'interventions du service d'incendie et de sauvetage,
- la gestion des statistiques sur les interventions,
- l'export des données utilisées pour la facturation.

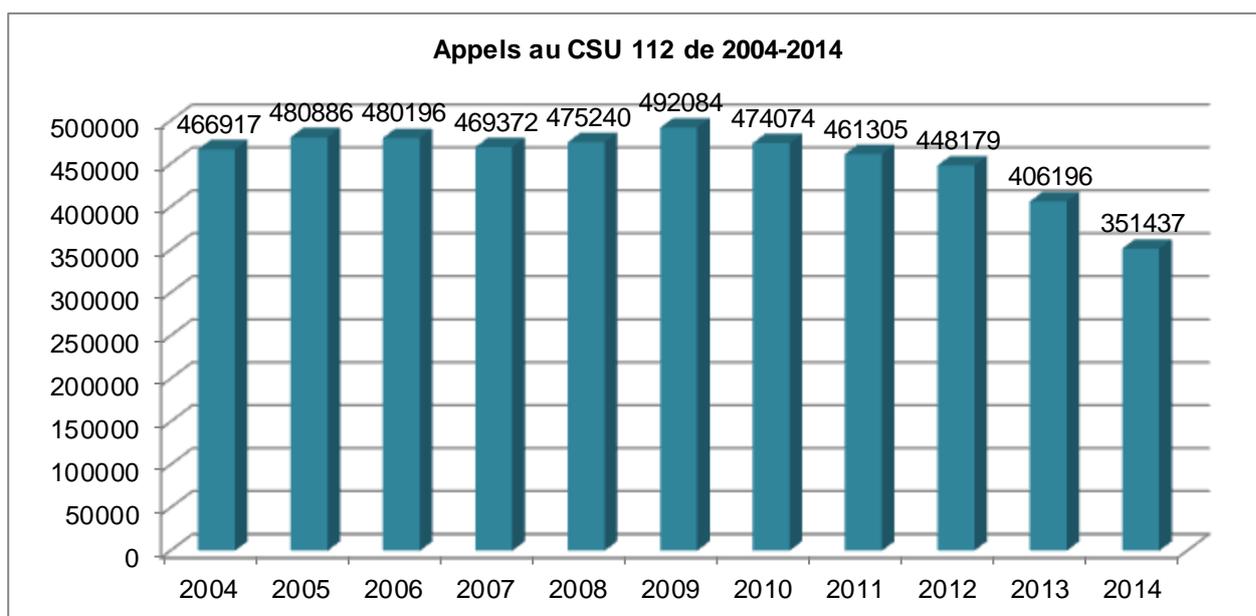
Au cours de l'année 2014, l'Administration des services de secours a pris les mesures nécessaires pour la mise en production du système.

Il est prévu que le système DiviDok soit utilisé par tous les 24 centres de secours. Le système permet à l'administration d'effectuer des analyses détaillées des interventions des brigades des secouristes-ambulanciers ainsi que des brigades des secouristes-sauveteurs avec le but d'identifier les points forts ainsi que les points d'amélioration dans la gestion des interventions.

## 7. Central des secours d'urgence

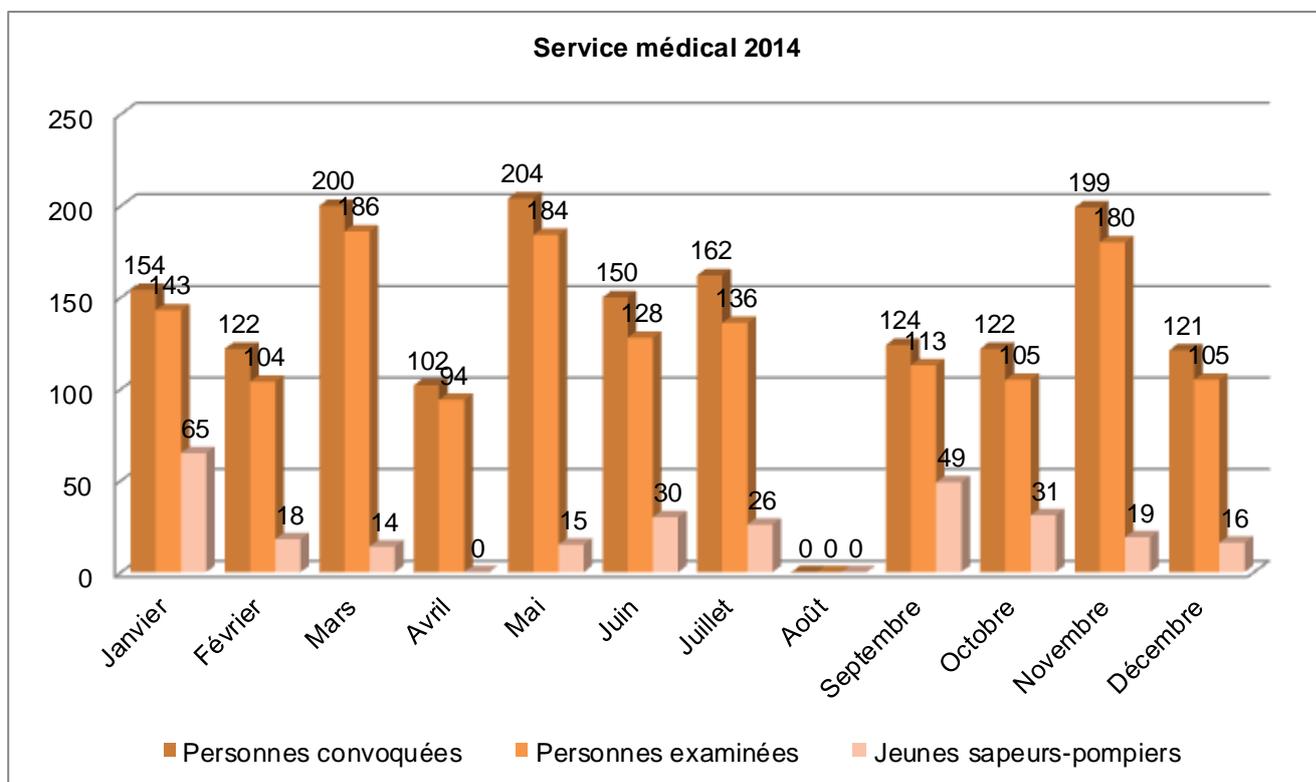
Au cours de l'année **2014**, **351.437** appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence (CSU112).

Mois	Appels entrants
Janvier	27328
Février	23902
Mars	30645
Avril	28011
Mai	29879
Juin	30203
Juillet	31374
Août	26988
Septembre	29314
Octobre	33741
Novembre	28657
Décembre	31395
<b>TOTAL</b>	<b>351437</b>



## 8. Service médical

Le service, qui compte actuellement 11 médecins et 21 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. Au cours de l'année 2014, 1.660 personnes ont été convoquées, dont 1.478 personnes se sont présentées à l'examen médical obligatoire. En outre, 351 jeunes sapeurs-pompiers ont été examinés au cours de l'année 2014.



## 9. Relations internationales

### 9.1. Union Européenne

#### 9.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (PROCIV)

Au cours de l'année 2014, les représentants de l'Administration des services de secours ont participé à 11 réunions du groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'union européenne. 6 réunions ont eu lieu sous la Présidence grecque et 5 sous la Présidence italienne.

Concernant la Présidence hellénique, le sujet principal a été les modules multinationaux. Les modules sont des moyens de protection civile spécialisés dans un domaine de compétence tel que l'extinction des feux de forêts ou la recherche de victimes dans des bâtiments effondrés. Les discussions ont porté sur des conclusions du Conseil destinées à promouvoir la création de modules de protection civile dont les moyens proviennent de plusieurs États-membres. La mise en commun de ressources peut en effet permettre de créer des moyens supplémentaires au sein de l'Union.

La Présidence italienne s'est focalisée sur deux problématiques. La première a mené à des conclusions du Conseil portant sur des lignes directives dans le domaine de l'évaluation des risques aux catastrophes. La Commission a en effet demandé aux États-membres de réaliser dans chaque pays une évaluation des risques encourus. Il est néanmoins apparu qu'une meilleure définition et standardisation des critères de récolte de ces données semble nécessaire afin de permettre une étude comparative entre les États-membres. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur des conclusions invitant la Commission à éditer des critères précis. Les conclusions reprennent également les réflexions sur différents domaines à évaluer ainsi que des bonnes pratiques permettant cette évaluation.

La deuxième problématique traitée par la présidence italienne mettait en évidence la coopération entre la protection civile et l'aide humanitaire. Il s'agit par ailleurs d'une problématique que le Luxembourg partage pour sa propre Présidence à venir. Les discussions ont également amené à des conclusions du Conseil qui invitent la Commission à renforcer la coordination entre ces deux différents acteurs. Elles mettent également en avant certains secteurs où cette coopération pourra être explorée.

#### 9.1.2. Commission Européenne

##### 9.1.2.1. Comité de la protection civile

Au cours de l'année 2014, l'ASS a participé à 7 réunions du Comité de protection civile. Ce Comité est présidé par la Commission européenne. Par rapport à 2013, ce Comité s'est réuni de manière bien plus régulière. En effet, alors que la législation sur le nouveau mécanisme de protection civile européen a été votée fin 2013, le Comité a dû se pencher sur les décisions d'applications de cette législation. Ces décisions détaillent de manière plus précise les règles qui doivent permettre une meilleure capacité de réponse européenne. Les décisions d'applications ont par ailleurs été approuvées en décembre.

En outre, le Comité a discuté et voté le programme de travail de la Commission dans le domaine de la protection civile pour l'année 2015.

Enfin, une session d'un Comité est aussi l'occasion de présenter les diverses urgences en cours, les réponses apportées par les États-membres ainsi que les besoins encore nécessaires sur le terrain. Dans ce contexte, la crise Ebola a été particulièrement discutée.

### 9.1.2.2. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne

Dans le cadre de leurs réunions biennuelles, les Directeurs généraux des Protections Civiles européennes s'échangent avec la Commission européenne sur des thématiques spécifiques. Les sujets abordés lors des réunions, organisées par les présidences grecque et italienne en 2014, portaient entre autres sur :

- la mise en œuvre de la législation européenne relative au mécanisme communautaire visant la favorisation d'une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours de protection civile et de son programme de financement, notamment sur les capacités de réponse opérationnelle de l'UE en matière de protection civile et de ses modules d'intervention,
- l'avancement de la mise en œuvre de l'article 222 (clause de solidarité) du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE),
- l'état d'avancement de la préparation à la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale pour la réduction des risques de catastrophes, qui se tiendra à Sendai, Japon, en mars 2015,
- l'impact potentiel du projet de Directive du temps de travail sur la protection civile,
- le renforcement de la coopération entre la protection civile et l'aide humanitaire,
- un échange de vues sur différents aspects de la coopération internationale,
- le retour d'expérience lors d'interventions dans le cadre de différentes catastrophes en Europe,
- la coopération avec des pays tiers dans le cadre de la protection civile européenne.

## 9.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours a assuré au cours de 2014 la Présidence de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs). L'Accord EUR-OPA est une plate-forme de coopération dans le domaine des risques naturels et technologiques majeurs entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée.

Dans le cadre de cet Accord, le Conseil de l'Europe avait organisé en 2014 un séminaire et une conférence.

Le séminaire portait sur la protection civile dans des sociétés multiculturelles: migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de prévention et de gestion des risques majeurs. Ce séminaire avait réuni des représentants des administrations de la protection civile des Etats membres d'EUR-OPA et des organismes de protection civile des villes membres du Réseau des cités interculturelles ainsi que des représentants d'organisations de migrants. Il portait essentiellement sur des questions relatives à la prise en compte des organisations de protection civile de la spécificité des migrants (différences de langue, de culture et de mode de vie,...) en cas de gestion de crise, mais également dans le cadre de la prévention de risques majeurs.

La conférence organisée par l'Accord visait l'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes. Ce séminaire portait sur l'évaluation de l'état des connaissances dans ce domaine à travers l'Europe et a présenté les premiers résultats du projet du Conseil de l'Europe concernant l'élaboration d'une "boîte à outils" pour les professionnels de la protection civile, afin de proposer des orientations pratiques pour l'amélioration des services, des projets et de l'assistance pour les personnes handicapées compte tenu des risques, des situations de crise et d'urgence, et des catastrophes.

En effet, l'Accord EUR-OPA avait élaboré au cours de 2014, avec la participation active de l'ASS et surtout de Info-Handicap Luxembourg, un rapport <sup>1</sup> sur les risques majeurs et personnes handicapées, des lignes directrices<sup>2</sup> pour la prise en charge des personnes handicapées dans les situations d'urgence, de crise et de catastrophe ainsi qu'une Recommandation<sup>3</sup> sur l'inclusion des

<sup>1</sup> <http://www.coe.int/fr/web/euoparisks/home>

<sup>2</sup> [http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/ressources/Apcat2013/APCAT2013\\_11\\_Gudelines\\_Disability\\_Alexander\\_Sagramola\\_17jan2014\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/ressources/Apcat2013/APCAT2013_11_Gudelines_Disability_Alexander_Sagramola_17jan2014_en.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.coe.int/en/web/euoparisks/recommendations>

personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux catastrophes.

### **9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)**

Le groupe Pollution/Störfall (PS) s'est réuni quatre fois les **19 mars, 27 mai, 16 septembre et 18 novembre 2014**. Les travaux de l'année 2014 se sont prioritairement focalisés sur la mise à jour du texte du Plan International d'Avertissement et d'Alerte Moselle-Sarre (PIAA MS).

#### **1. Version actualisée du PIAA MS**

Le processus de réécriture est arrivé à son terme, intégrant de nombreuses adaptations formelles du texte et des compléments dédiés à clarifier et faciliter l'appropriation des notions abordées par les utilisateurs du PIAA (par exemple : explicitation des types de messages à disposition dans INFOPOL MS et modalités d'utilisation, règles de déclenchement des messages, tableau indicatif des libellés du formulaire numérique, mention des possibilités offertes en matière d'exercice et tests de communications entre Centres Principaux d'Avertissement Régionaux (CPAR)).

Les débats ont particulièrement permis de clarifier :

- les modalités de mise en œuvre opérationnelle du plan en cas de détection d'une pollution accidentelle dont la source n'a pu être initialement identifiée (la chronologie des actions requises a notamment été explicitée) ;
- certains termes ou notions du PIAA, en s'accordant sur un vocabulaire partagé et homogène (*i.e.* concordance assurée entre les versions linguistiques) ;
- les types de messages à utiliser selon la nature ou la gravité de l'événement considéré, en tenant compte de la dimension « médiatique » de certains événements.

En complément, l'assemblée plénière prie la Wallonie de vérifier, en concertation avec la délégation luxembourgeoise, la procédure de communication qui a été mise en place en cas de pollution accidentelle des cours d'eau wallons du bassin de la Moselle et de faire état des résultats au sein du GT PS courant 2015.

#### **2. INFOPOL MS et tests mensuels**

Suite au bilan positif tiré d'une période de tests de six mois, le GT PS a décidé à l'unanimité de reconduire et de pérenniser des tests de communication via INFOPOL MS. Ces derniers ont pour objectif premier de vérifier l'opérationnalité de la communication via la plateforme mais peuvent également être l'occasion de parfaire la formation ou l'entraînement des agents à l'utilisation de l'outil. La délégation française a réalisé, en décembre 2014, le test institué depuis le début d'année et le poursuivra au cours du 1er trimestre 2015. Il a été convenu au sein du GT PS de concerter, avec l'appui du secrétariat, un projet de calendrier des tests à mener en 2015 en veillant à ce que tous les CPAR soient en mesure de pouvoir les lancer à tour de rôle le premier mercredi de chaque mois pendant un trimestre.

Un rapprochement est envisagé avec la Commission internationale de la Meuse (CIM) pour voir selon quelles modalités ce même type de test est effectué sur la Meuse.

#### **3. Concrétisation de l'approche méthodologique pour améliorer la communication en situation de crise**

S'appuyant sur le constat que le « développement » médiatique à l'échelle transfrontalière d'une pollution accidentelle, y compris de gravité faible voire nulle, n'était pas suffisamment pris en compte au travers du PIAA, le GT PS s'est d'une part attaché à intégrer cet aspect dans la version actualisée du PIAA (cf. précédemment), et d'autre part attaché à développer une approche méthodologique destinée à améliorer la communication transfrontalière en situation de crise.

De l'analyse de différentes situations concrètes auxquelles les délégations avaient pu être confrontées jusqu'ici dans ce domaine, le GT PS a développé un plan d'action articulé autour de quatre priorités :

- définir les types de pollution accidentelle en fonction de la nature du polluant et des circonstances de l'événement
- traiter le cas particulier des pollutions liées au CNPE de Cattenom (présenter le dispositif de communication existant, définir le dispositif d'information)

- préciser les dispositifs de communication existants, en indiquant pour chacun des pays, les services techniques impliqués ainsi que les coordonnées des services chargés de communiquer
- travailler à des éléments de langage partagés entre CPAR selon la nature et la gravité des effets de la pollution.

Sur bases des informations recueillies auprès des délégations sur les trois premières priorités précitées, le GT PS a ainsi pu élaborer une liste des services techniques impliqués dans les différentes situations de crise. Celle-ci précise également les coordonnées des services en charge de la communication. Ce document, porté à la connaissance de l'Assemblée plénière, demeure néanmoins un document de travail interne destiné à être mis à la disposition des membres du GT PS et aux CPAR pour leur utilisation propre si nécessaire.

Cette liste pourra être actualisée en cas de besoin et au gré de l'évolution des compétences au plan national à l'initiative de la délégation au sein de laquelle il y aura des changements.

Le quatrième axe de travail sera développé au cours de l'année 2015.

#### **4. Recensement des pollutions accidentelles dans le bassin Moselle-Sarre**

Ce recensement annuel est inscrit au mandat du groupe PS. Les données de l'année 2013 ont été récupérées, celles de l'année 2014 le seront à échéance du 30 avril 2015.

Pour mémoire, les critères retenus sont les suivants :

- 1) L'évènement a un impact sur la qualité de l'eau.
- 2) L'évènement a mobilisé les services de secours et/ou la police des eaux.
- 3) L'évènement s'est produit sur la Moselle, la Sarre ou leurs principaux affluents (Our, Pryn, Kyll).

Les possibilités d'exploitation des données ainsi recueillies et suites à donner feront l'objet d'une discussion en GT PS en 2015.

## **5. Mise à jour du 2ème Plan de gestion au titre de la DCE pour le secteur de travail Moselle-Sarre**

Sur base d'une proposition rédigée par le secrétariat avec l'appui du président, le GT PS a validé le chapitre 7.8 du Plan de gestion consacré à la problématique des pollutions accidentelles au sein du secteur de travail Moselle-Sarre. Ce chapitre après examen de la Taskforce a été validé et figure dans le projet de Plan de gestion **PLEN03\_2014**.

### **9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM)**

Le groupe de travail « Pollutions accidentelles » s'est réuni, comme il est d'usage, dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu le 23 septembre au cours d'une réunion commune pour la Meuse et l'Escaut à laquelle des représentants de pratiquement tous les centres principaux d'alerte ont participé. Ces ateliers se focalisent sur la transmission d'informations et l'échange de connaissances entre les opérateurs. Il s'agit principalement dans ce contexte du fonctionnement et, le cas échéant, de l'amélioration du système d'avertissement et d'alerte pour la Meuse/l'Escaut (SAAM/SAAE) qui fonctionne dans un environnement internet.

En cas de gestion de crise, la disponibilité et l'applicabilité de systèmes, la collaboration entre les organisations et l'expertise des collaborateurs revêtent une importance évidente. A cet effet, des tests de communication mensuels sont effectués et un exercice d'alerte est organisé une fois par an. En outre, l'atelier est consacré à la présentation d'un aperçu de l'application opérationnelle (notifications) du SAAM/SAAE, les incidents saillants étant évalués et des recommandations éventuelles étant formulées pour améliorer les systèmes ou les procédures.

#### **Tests de communication**

Pour 2014 également, une image essentiellement positive se dégage des résultats des tests mensuels. Dans un seul cas, le dysfonctionnement d'un appareil de télécopie a été mis en évidence dans un CPA et l'appareil a été remplacé. Il peut être conclu que les tests témoignent de la connaissance, de l'utilisation et du fonctionnement pertinents des systèmes. Ces tests se poursuivront également sur base mensuelle en 2015.

#### **Exercice d'alerte**

L'exercice d'alerte pour 2014 a été réalisé durant la période du 18 au 22 août 2014. L'exercice a été placé sous le signe de l'utilisation de l'application cartographique du système SAAM. Cette application cartographique permet, par l'introduction du lieu de la pollution, de joindre à la notification une carte localisant la source de la pollution mais donnant également une idée de la dissémination possible de celle-ci.

Seuls 5 CPA ont participé à l'exercice. Les centres principaux d'alerte pour la France et Bruxelles n'y ont pas participé. La délégation française a communiqué que le CPA français (SIDPC de la Préfecture des Ardennes) ne pouvait participer à l'exercice en raison d'un changement de directeur en août 2014. La délégation de Bruxelles n'a pas donné de motif.

Une série de constatations ont été faites avec les Parties qui ont effectué l'exercice concernant le dysfonctionnement (version allemande), la lenteur des systèmes et la méconnaissance de la mise en service et du fonctionnement. Ces constatations ont débouché sur des améliorations de l'application cartographique et de la description dans le manuel SAAM. Au demeurant, le fonctionnement de l'application cartographique n'impacte en rien la possibilité de transmettre avec succès une notification SAAM !

Il peut être conclu que l'exercice fut très utile pour les Parties qui y ont participé et a permis d'améliorer l'utilisation de l'application cartographique.

#### **Débriefing concernant les notifications**

Depuis janvier 2014, le SAAM a été activé à 14 reprises; 1 fois par le Luxembourg, 5 fois par la Wallonie, 2 fois par la Flandre et 6 fois par les Pays-Bas. Le Secrétariat a rédigé un rapport succinct dans lequel il est question des différents types de notifications. Aucun incident n'a entraîné de pollution grave de la Meuse ou des affluents. Le nombre des notifications (14) en 2014 est nettement inférieur à celui enregistré en 2013 qui était encore au nombre de 33. La diminution du nombre de notifications est pour ainsi dire entièrement due au fait que plus aucune pollution par l'acétone n'a été constatée en 2014 le long de la frontière entre la Wallonie et les Pays-Bas. Durant l'atelier, la

pollution par l'acétone et la coopération entre la Wallonie et les Pays-Bas lors de la détection et de la résolution de ce problème ont fait l'objet d'une étude de cas. Les expériences acquises et le résultat atteint constituent une base pertinente pour les interventions communes futures en cas de rejets accidentels. Bien que n'étant pas un cas pour la Meuse, l'évaluation d'un incident grave dans l'Escaut où il fut question d'un rejet accidentel d'un liquide contenant le virus de la polio s'est avérée intéressante. Une conclusion importante tirée ici est que même en cas de risque faible mais suscitant un grand émoi dans le domaine public, le SAAM/E se doit de jouer un rôle.

En conclusion, il peut être établi également pour 2014 que le SAAM a rempli correctement le rôle qui lui est assigné à savoir prévenir rapidement les Etats/Régions voisins d'une détérioration de la qualité de l'eau en relation avec des pollutions ou risques de pollutions accidentelles ou liées à des déversements ou agissements illégaux.

Le groupe de travail a présenté la méthode de travail et les expériences du SAAM dans une proposition de texte qui a été soumise au groupe de travail DCE comme contribution à la partie faîtière du plan de gestion 2.

## **9.5. OTAN**

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPG (Civil Protection Group) du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil – ancien SCEPC) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le groupe CPG s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps au siège de l'OTAN à Bruxelles les 20 et 21 mars 2014. La réunion plénière d'automne a eu lieu les 09 et 10 octobre 2014 à Bruxelles.

Parmi les sujets à l'ordre du jour des réunions du CPG figuraient notamment ses contributions pour la mise en œuvre du plan CBRN, dont notamment la formation de first responders lors d'urgences CBRN et l'élaboration de directives pour ces first responders. Le groupe s'est également lancé sur l'élaboration et la mise en place de directives et de fiches techniques dans le cadre d'événements de visibilité élevée, sur la préparation du prochain séminaire du groupe, sur l'implémentation du programme de travail du groupe pour les années 2014 à 2015.

La fixation de priorités pour le groupe de travail chargé d'infrastructures critiques ainsi que sur l'exercice en Géorgie, dont les objectifs principaux étaient de mettre à l'épreuve les dispositions de coopération et d'améliorer les capacités nationales de gestion de crise. D'autre part, il se présentait l'occasion de tester les capacités de la nation accueillante (« Host Nation Support ») et la coopération transfrontalière et internationale.

## **9.6. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire**

La réunion annuelle de la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire, mise en place par un accord entre les Gouvernements français et luxembourgeois en 1994, portait en 2014, entre autres, sur des informations et des échanges des évolutions récentes en matière de sûreté nucléaire dans les deux pays. L'autorité de sûreté nucléaire faisait notamment le point sur les tests de résistance des installations nucléaires. L'échange entre les deux pays portait également sur le bilan des activités du contrôle de la centrale de Cattenom ainsi que sur les exercices communs de mise en œuvre des plans d'urgence.

## **9.7. Révision du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom**

Comme en 2013, l'Administration des services de secours a contribué à finaliser la révision du plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de

Cattenom. Ce nouveau plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire a été adopté par le Conseil de gouvernement en date du 15 octobre 2014.

L'ASS a également contribué à l'élaboration du site [www.infocrise.lu](http://www.infocrise.lu), dont l'objectif consiste à informer, à sensibiliser et à préparer la population à une situation accidentelle dans une centrale électronucléaire. Ce même outil permet de communiquer l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

#### **9.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague**

Dans le cadre d'un accord de partenariat entre les services de secours luxembourgeois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague, le programme de collaboration entre ces trois entités nationales, qui existe depuis 2009, s'est poursuivi.

Le programme biennuel de coopération et d'échanges, a été établi pour la période de 2014/2015 et a entre autres pour objet:

- les échanges techniques dans le domaine des risques technologiques,
- la participation à un exercice de mise en œuvre USAR (Urban Search and Rescue), ainsi que l'échange à ce sujet au cours de réunions techniques,
- la participation à l'exercice EuLuxModex qui s'est tenu en septembre 2014 à Luxembourg,
- l'échange sur des dossiers techniques comme le projet « first responder », la mise en œuvre du système « eCall » ou encore l'inclusion de personnes en situation de handicap en cas de gestion de crise.

#### **9.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »**

Au cours de 2014, les thématiques suivantes ont été, entre autres, traitées par le groupe de travail « Gestion de crise » du Benelux, institué dans le cadre du plan d'action Senningen:

- analyse et identification des risques,
- information de la population en situation d'urgence et coopération en matière de communication,
- la problématique de l'évacuation de la population vers le pays voisin,
- la collaboration transfrontalière entre les services de secours,
- les exercices communs : retour d'expérience et information,
- la mise en œuvre du système e-Call au sein des différents pays,
- évolutions récentes dans les différents pays qui méritent une attention particulière.

#### **9.10. Elaboration d'un accord d'assistance belgo-luxembourgeois en matière de protection civile**

Un accord d'assistance mutuelle en matière de protection civile a été signé d'une part entre le gouvernement belge et luxembourgeois le 13 mai 1993 et d'autre part un tel accord avec la France a été signé le 10 décembre 1962.

Certaines dispositions de ces accords sont obsolètes. Pour cette raison, l'Administration des services de secours avait proposé d'élaborer de nouveaux accords. Les autorités compétentes françaises et luxembourgeoises ont élaboré une nouvelle proposition de texte au cours de l'année, alors que le texte d'un nouvel accord belgo-luxembourgeois a pu être finalisé au cours de 2014.